sdcl

écochaleur urbaine

COMPTE RENDU ANNUEL

SDCL 2024

Limoges Métropole
Communauté d'agglomération

dalkia EDF

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

sdcl

écochaleur urbaine

DONNEES FINANCIERES

SDCL 2024

Limoges Métropole
Communauté d'agglomération

dalkia
GROUPE EDF

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Sommaire

2 - DONNEES FINANCIERES 3

2.1.SYNTHESE 3

2.2. COMPTE DE RESULTAT 4

2.3 ANALYSE DETAILLEE DU COMPTE DE RESULTAT 5

2.4. AUTRES DONNEES FINANCIERES CONTRACTUELLES 20

2.5. INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR 21

Descriptif des installations 21

Inventaire P3 chaufferie centrale et sous-stations primaires. 26

Inventaire P3 Vigenal 27

2.6. ETAT DE VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER 28

2.7. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES 29

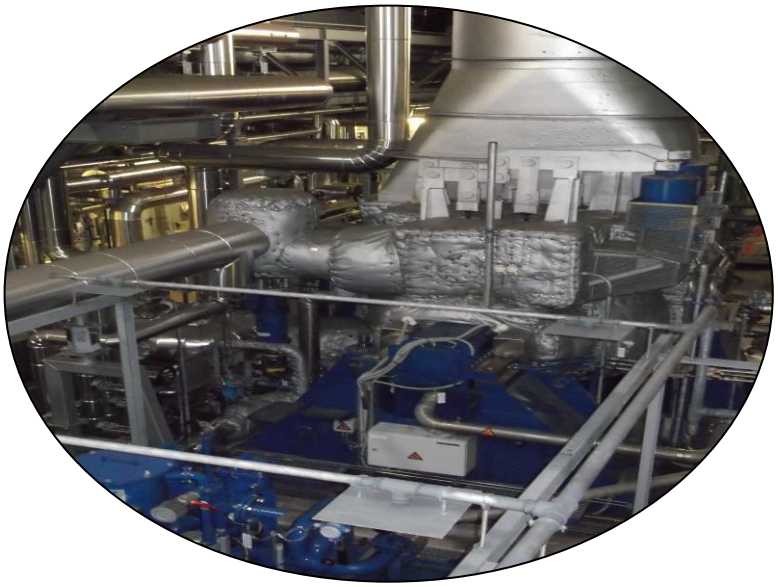

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

2 - DONNEES FINANCIERES

2.1.SYNTHESE

Le résultat de l'affermage est en dégradation de – 1 398 k€ entre 2023 et 2024.

Les principales composantes de cette variation résultent de :

- La diminution du chiffres d'affaire de – 3 473 k€ liée à la baisse des prix des énergies (gaz et électricité)
- La baisse des prix du gaz générant une économie sur les achats de gaz + 2 389 k€
- Une baisse des coûts d'achat de l'électricité auxiliaire (effet prix) pour + 1 263 k€
- Des dépenses P3 en hausse de – 1 317 k€ principalement dues à l'arrêt technique de 28 jours sur le CRE (pour rappel il n'y a pas eu d'arrêt en 2023)

D'autre part, l'exercice 2024 a été marqué par l'arrêt de l'incinérateur sur la totalité du deuxième semestre 2024.

Suite à la signature de l'avenant n°32, les pertes d'exploitation liées à ce sinistre seront intégralement prises en charge par l'autorité délégante.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

2.2. COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 2024 en euros	Exercice 2023 en euros	Evolution en valeur	Evolution en %
PRODUITS DE L'AFFERMAGE				
Ventes P1 réseau	6 556 121	8 770 930	-2 214 810	-25,25%
Ventes P'1 réseau	355 855	857 438	-501 582	-58,50%
Ventes P2 réseau	1 421 234	1 396 363	24 871	1,78%
Ventes P3 réseau	745 270	735 696	9 574	1,30%
Ventes P4 réseau	0	0	0	NS
Ventes CO2	0	0	0	NS
Ventes électricité cogénération	2 923 369	3 373 728	-450 359	-13,35%
Ventes de chaleur à DALKIA (chu de Limoges)	880 995	604 607	276 388	45,71%
Ventes LBE (Limoges Biomasse Energie)	5 376 000	5 069 310	306 690	6,05%
Ventes travaux de raccordement	815 571		815 571	NS
Reprise droits de raccordement	112 524	109 644	2 880	2,63%
Reprise de subvention	311 811	312 798	-987	-0,32%
Reprise provision sinistre	15 727	0	15 727	NS
Remboursement pour perte d'exploitation (arrêt UVE)	866 904			
Produit de cession des immobilisations	0	0	0	NS
Ventes CEE	339 355	68 918	270 437	NS
TOTAL PRODUITS DE L'AFFERMAGE	**20 720 735**	**21 299 433**	**-578 698**	**-2,72%**
CHARGES DE L'AFFERMAGE				
Achats matières premières	**-11 157 352**	**-13 671 801**	**2 514 449**	**-18,39%**
achats GAZ P1 réseau	-1 813 762	-1 486 337	-327 425	22,03%
achats FOD P1 réseau	0	0	0	NS
achats GAZ COGE	-1 762 067	-3 735 035	1 972 968	-52,82%
achats bois CRE3	-6 270 893	-6 143 548	-127 345	2,07%
achats FOD CRE3	-1 371	-493	-879	178,23%
achats chaleur UVE	-125 540	-309 076	183 536	-59,38%
achats conso eau chaufferie + réseau	-137 500	-162 763	25 264	-15,52%
achats conso eau CRE3	-21 656	-44 997	23 341	-51,87%
achats produits traitement eau chaufferie + réseau	-8 132	-9 148	1 015	-11,10%
achats produits traitement eau CRE3	0	0	0	NS
achats électricité auxiliaire P1' réseau	-361 241	-845 089	483 848	-57,25%
achats électricité auxiliaire COGE	-11 522	-19 034	7 512	-39,47%
achats électricité auxiliaire CRE3	-643 669	-916 283	272 614	-29,75%
Achats matériels et Sous-traitance	**-4 108 123**	**-1 809 687**	**-2 298 436**	**127,01%**
achats matériels et sous traitance cogénération	-62 179	-85 407	23 228	-27,20%
achats matériels et sous traitance P2 réseau	-291 123	-271 302	-19 820	7,31%
achats matériels et sous traitance P2 CRE3	-549 673	-636 256	86 583	-13,61%
achats matériels et sous traitance P3 réseau	-153 864	-427 720	273 857	-64,03%
achats matériels et sous traitance P3 CRE3	-1 979 886	-389 001	-1 590 885	408,97%
achats matériels et sous-traitance travaux CEE	-339 355		-339 355	NS
achats matériels et sous-traitance travaux raccordement	-720 544		-720 544	NS
achats matériels et sous-traitance sinistres	-11 500		-11 500	NS
Frais de gestion des quotas CO2	-7 153	-5 756	-1 397	24,27%
Frais de personnel	-1 937 231	-1 513 971	-423 260	27,96%
Assurance	-204 868	-206 217	1 349	-0,65%
Impôts et taxes	-25 115	-47 998	22 883	-47,67%
Redevances	-390 756	-364 933	-25 823	7,08%
Frais de gestion	-1 285 000	-1 440 000	155 000	-10,76%
Commissaires aux comptes et autres honoraires	-13 497	-17 544	4 047	-23,07%
Publicité, sponsoring	0	0	0	NS
Dotations aux amortissements Cogé	-430 595	-249 633	-180 962	72,49%
Dotations aux amortissements P2 + P4	-2 152 301	-2 152 963	662	-0,03%
Dotations aux amortissements CRE3	-101 047	-52 582	-48 465	92,17%
Dotations aux provisions pour sinistres	-80 000	-35 727	-44 273	123,92%
Dotations nettes aux provisions pour Garanties Totales	280 319	434 376	-154 057	-35,47%
Quotas CO2	-869 851	-620 984	-248 867	40,08%
TOTAL CHARGES DE L'AFFERMAGE	**-22 482 571**	**-21 755 422**	**-727 150**	**3,34%**
Résultat d'exploitation	**-1 761 836**	**-455 989**	**-1 305 847**	**286%**
Charges financières	**-938 814**	**-846 326**	**-92 487**	**11%**
RESULTAT DE L'AFFERMAGE (avant impôt)	**-2 700 650**	**-1 302 315**	**-1 398 335**	**107,37%**

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

2.3 ANALYSE DETAILLEE DU COMPTE DE RESULTAT

L'analyse comparée du compte de résultat de l'affermage entre 2024 et 2023 appelle les remarques et commentaires suivants :

Produits de l'affermage

Ventes P1 réseau : baisse du chiffre d'affaires P1 réseau de 2 214 810 €, soit - 25 %.

Ventes		2024	2023	Evolution %
Total	MWh Facturés Abonnés Tarifs Historiques	81 071	78 306	3,53%
Total	P1 Facturé Abonnés Historiques	5 419 102	7 349 316	-26,26%
Total	MWh Facturés Abonnés Tarifs Effaçables	21 427	19 811	8,16%
Total	P1 Facturé Abonnés Effaçables	1 137 019	1 421 615	-20,02%
Prix moyen du Mwh facturé (en €) - Tarif historique		66,84	93,85	-28,78%
Prix moyen du Mwh facturé (en €) - Tarif effaçable		53,06	71,76	-26,05%
DJU		2270	2227,8	1,90%

L'écart constaté entre 2024 et 2023 est la combinaison des effets suivants :

1. **Effet prix pour – 2 485 387 €**

- Diminution des prix de l'énergie pour les abonnés historiques, avec un prix moyen du MWh pondéré des quantités passant de 93,85 € pour 2023 à 66,84 € pour 2024, soit une variation de - 29 %, représentant un impact de – 2 115 035 € liée à l'évolution des indices bois (IPFGG, ICON, IREC et IT) et à la variation du prix moyen d'achat du gaz (- 46 %).
- Diminution des prix de l'énergie pour les abonnés effaçables, avec un prix moyen du MWh pondéré des quantités passant de 71,76€ pour 2023 à 53,06 € pour 2024, soit une variation de - 26 %, représentant un impact de – 370 349 € liée à l'évolution des indices bois (IPFGG, ICON, IREC et IT) et à la variation du prix moyen d'achat du gaz (- 46 %).

Enfin, il est important de rappeler que le raccordement à un réseau ENR a permis de faire bénéficier aux abonnés du taux réduit de TVA soit une économie de 14,5% sur la facture TTC.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Pour faire face à la hausse des prix des énergies, le gouvernement a mis en place le bouclier tarifaire. Ce dispositif repose sur le blocage des tarifs réglementés de gaz. A ce titre, sur 2024, les abonnés du réseau SDCL ont bénéficié d'un remboursement de 36 184 € TTC.

2. Degrés jours

- Hausse de la rigueur climatique de + 2% qui représente un impact sur le chiffre d'affaires de + 270 576 €.

Ventes P'1, P2 et P3 : baisse du chiffre d'affaires P'1, P2 et P3 de - 467 138 €, soit - 16 %.

L'évolution 2024 correspond à :

- L'application des formules de révision et à l'évolution des indices et de l'inflation sur les termes P2 et P3 pour + 1,6 % soit + 34 445 €,
- Hausse des puissances souscrites de 900 kW
- + 850 kW sous-station 109 Vert Vallon mise en service en novembre 2024 ;
- + 500 kW sous-station 216B Résidence Montgovis Sud mise en service en février 2024 ;
- - 350 kW baisse de la puissance souscrite sous-station 10 UFFI - B1 - B2 - B3 - B4 - B5 ;
- - 100 kW baisse de la puissance souscrite sous-station 122 CH ESQUIROL - MAS St Exupery.
- Variation du terme R1 de – 59%, lié à la diminution du prix moyen d'achat de l'électricité générant une baisse du chiffre d'affaires de – 504 495€.

Le détail de la facturation P1, P2 par abonnés est fourni en annexe au point 5.1.1 page 4

Ventes P4 :

En application de l'avenant n° 20, le terme P4 a été supprimé à compter du 1 janvier 2012.

Ventes d'électricité cogénération : diminution de – 450 359 € soit - 13 %.

Cette baisse des recettes électriques issues de la turbine à gaz s'explique par :

- Un fonctionnement en continu de la turbine sur 2 mois en 2024 (idem en 2023) ;
- Une baisse du prix de vente de l'électricité de – 46,14 €/MWhe (- 24%) liée à l'évolution des prix du gaz et générant une diminution des recettes de – 483 047 € ;

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

- l'augmentation de la prime fixe liée à l'évolution des prix pour + 37 520 € ;
- la baisse de la prime EP par rapport à 2023 de – 4 832 € liée à un fonctionnement dégradé de la turbine sur la saison 2022/2023.

Reprise droits de raccordement : pour 112 524 €

Les droits de raccordement facturés aux nouveaux abonnés sont rapportés au compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des coûts de raccordement.

La quote-part rapportée à l'exercice est de 112 524 €.

Ventes de chaleur à Dalkia : pour 880 995 €.

Conformément à la convention signée le 17 septembre 2012, SDCL fournie à compter du 8 mars 2012 de la chaleur à Dalkia pour les besoins du CHU de Limoges. En 2024, SDCL a livré 21 102 MWh contre 15 158 MWh en 2023 soit une recette en hausse de + 248 162 €.

Le prix de vente du MWh a augmenté de + 4,7 % (41,75 €/MWh en 2024 versus 39,89 €/MWh en 2023) soit une augmentation des recettes de + 28 226 €.

Ventes LBE (Limoges Biomasse Energie) : pour 5 153 305 €

En contrepartie des prestations réalisées au titre du contrat d'exploitation signé avec LBE pour la chaufferie biomasse du CRE3, SDCL facture, à compter du 8 mars 2012, une redevance à LBE qui est calculée sur les quantités d'électricité produites par la turbine du CRE3. Pour 2024, cette redevance représente une recette pour SDCL de 5 153 305 € pour une production électrique de 50 406 MWh. La variation de + 83 995 entre 2024 et 2023 s'explique par :

- une hausse de la production électrique de + 372 MWh malgré un arrêt technique de 28 jours sur 2024 (pour rappel en 2023 il n'y avait pas eu d'arrêt technique) ;
- une hausse du prix du MWh vendu qui passe de 101,32 €/MWh sur 2023 à 102,23 €/MWh sur 2024.

Ventes travaux de raccordement : 815 571 €

Correspond à la facturation des travaux de raccordement liés à la résidence Vert Vallon, au réseau Maon, au réseau entre l'antenne du grand stade et l'antenne du Palais des Sports ainsi qu'au dévoiement du réseau primaire lié au projet MHDV.

Ventes CO2 :

Il n'y a pas eu de vente de CO2 sur 2024.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Reprise provision sinistre : pour 15 727 €

Sur 2024, nous avons procédé à la clôture des dossiers sinistres ci-dessous :

- sinistre du 14/12/2022 (camion d'un tiers ayant enfoncé le bardage au CRE), générant une reprise de provision de 5 000 € ;
- sinistre du 27/10/2023 (fuite sur le réseau primaire au 42 rue Camille Pissaro), générant une reprise de provision de 5 727 € ;
- sinistre du 23/01/2022 (fuite sur le retour primaire de la sous-station 56), générant une reprise de provision de 5 000 €.

Remboursement pour perte d'exploitation (lié à l'arrêt d'UVE) : pour 866 904 €

Pénalité arrêt UVE : Une pénalité financière pour arrêt non programmé de UVE de Juillet à Décembre 2024 suivant l'avenant 1 signé le 30/01/2025 pour un montant de 866 904 €.

Reprise subvention : pour 311 811 €

Correspond principalement aux éléments ci-dessous :

- Dans la cadre des travaux d'extension du réseau liés à l'avenant 26, SDCL a bénéficié de subvention de l'ADEME, de la REGION NOUVELLE AQUITAINE et du FEDER pour un montant total de 3 900 500 €. Cette subvention est inscrite au bilan est étalée sur la même durée que l'investissement. La quote-part intégrée au résultat 2020 est de 291 574 €.
- Nous avons également bénéficié d'une subvention de l'ADEME d'un montant de 155 818 € au titre du raccordement de la sous-station du Mas Jambost. La reprise de la quote-part sur l'exercice est de 10 934 €

Ventes CEE : pour 339 355 €

Correspond au rachat des CEE par Dalkia (conformément à la convention signée en mars 2024), lié aux travaux de réhabilitation des postes de livraison de 8 sous-stations.

Compte tenu de ces éléments, les produits d'exploitation de l'exercice 2024 se sont élevés à 20 498 040 € contre 21 299 433 € pour 2023, soit une diminution de – 3,8 %.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Charges de l'affermage

Achats combustibles gaz et FOD réseau et cogé :

	année 2024		année 2023	
	quantité	Valeur (€)	quantité	Valeur (€)
Gaz naturel turbine, en Mwh PCS	35 664	1 762 067	37 138	3 735 035
Gaz naturel chaudières, en Mwh PCS	31 930	1 813 762	16 390	1 486 337
Gaz naturel total, en Mwh PCS	**67 594**	**3 575 829**	**53 528**	**5 221 372**
Fioul lourd chaudières, en tonnes	0	0	0	0
Fioul domestique chaudières, en tonnes	1	1 371	0	0
Total combustible, en Mwh PCS	67 596	3 577 200	53 528	5 221 372
Total combustible, en MWh PCI	60 836	3 577 200	48 175	5 221 372
Coût moyen du Mwh PCI	**58,8 €/MWh PCI**		**108,38 €/MWh PCI**	

Comme détaillé ci-dessus, la diminution des achats combustibles de – 1 644 172 € est la combinaison des effets suivants :

- une augmentation des quantités consommées de gaz des chaudières d'appoint de + 13 986 MWh pci, soit une hausse de charge de + 822 514 €. Cette variation s'explique principalement par l'arrêt total de l'UVE sur la période de juillet à décembre 2024.
- une diminution du coût moyen gaz qui passe de 108,38 €/MWh pci sur 2023 à 58,8 €/MWh pci sur 2024 (- 46%) soit une baisse des charges de – 2 388 682 €.
- une variation de la consommation de gaz par la turbine liée à une diminution des appels d'EDF (- 1 327 MWh pci) soit une baisse des charges de – 78 004 €.

Achats de chaleur UVE : pour 125 540 €

En raison de l'arrêt total de l'UVE sur le deuxième semestre 2024, les quantités de chaleur enlevées ont baissé de – 24 724 MWhu.

Le détail des achats de gaz et FOD par mois et par installations est fourni en annexe au point 5.1.4 page 11

Achats conso eau chaufferie + réseau : baisse de 25 264 €.

La consommation d'eau d'appoint sur 2024 a été de 33 520 m3, versus 39 257 m3 en 2023.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Achats produits traitement eau chaufferie + réseau : baisse de 1 015 €.
Cette variation est directement liée à une augmentation de l'eau d'appoint.

Achats d'électricité P1 réseau et auxiliaire cogé : baisse de 491 360 € :
La variation s'explique principalement par :

- La diminution du prix moyen d'électricité qui passe de 379 €/MWhe en 2023 à 153 €/MWhe en 2024, soit une économie de 508 018 €.
- Une augmentation de la consommation d'électricité de + 149 MWhe (2 280 MWhe en 2023 contre 2 429 MWhe en 2024) soit une hausse des charges de + 16 658 €.

Le détail des achats d'électricité par mois et par installations est fourni en annexe au point 5.1.4 page 11

Achats de matériels et sous-traitance P2 chaufferie, réseau et cogé : baisse de – 3 407 €.

Achats de matériels et sous-traitance P3 chaufferie et réseau : économie de 273 852 € :

Le détail des dépenses P3 de l'exercice est repris pages 16

Achats matériels et sous-traitance travaux CEE : 339 355 €
Correspond aux dépenses liées aux travaux de réhabilitation des postes de livraison de 8 sous-stations.

Achats matériels et sous-traitance travaux raccordement : 720 544 €
Correspond aux coûts liés aux raccordements liés à la résidence Vert Vallon, au réseau Maon, au réseau entre l'antenne du grand stade et l'antenne du Palais des Sports ainsi qu'au dévoiement du réseau primaire lié au projet MHDV.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Achats matériels et sous-traitance sinistres : 11 500 €

Ces dépenses sont liées à la constatation dans les comptes des coûts liés à la clôture des sinistres ci-dessous :

- sinistre du 14/12/2022 (camion d'un tiers ayant enfoncé le bardage au CRE), générant une charge de 6 293 € ;
- sinistre du 27/10/2023 (fuite sur le réseau primaire au 42 rue Camille Pissaro), générant une charge de 5 207 €.

Frais de personnel : augmentation de + 28 % soit + 423 260 € comme détaillée et commentée au point 5.1.5. de l'annexe page 13.

Impôts et taxes : diminution de – 48% soit – 22 883 €,

Les impôts et taxes qui sur l'exercice s'élèvent à 25 115 €, correspondent à :

- CET pour 17 393 €.
- Taxes foncières pour 8 788 €.
- Taxes diverses pour 323 €.
- Contribution sociale de solidarité pour – 1 389 €.

Frais de gestion : 1 285 000 €, conforme à la méthode de calcul définie par l'OCDE et validée par les Commissaires aux Comptes. Un détail reprenant les principes et prestations est fourni au point 5.1.6. de l'annexe pages 9 et 10.

Ils représentent 6,8% du chiffre d'affaires annuel sur 2024 pour 6,9% en 2023.

La diminution de – 155 000 € s'explique principalement par la variation du Chiffre d'affaires, comme vu précédemment.

Dotations aux amortissements P2 + P4 et cogé : 2 582 896 €.

En augmentation de + 180 300 €.

La variation s'explique par le recalage de la date de fin de l'amortissement de l'investissement de la turbine à gaz (calée sur la date de fin du contrat d'OA) qui a généré un surcoût sur l'exercice de + 180 962 €.

Assurance : 204 868 €.

En baisse de – 1 349 €.

La baisse par rapport à 2023 s'explique par la renégociation, par notre société Mère, des contrats d'assurance.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Dotations aux provisions sinistres :

Constitution d'une provision à hauteur de 80 000 € suite aux sinistres survenus sur l'exercice :

- Réseau, sinistre du 16/03/2024, perforage du réseau boulevard de Venteaux. Constitution d'une provision de 27 500 €.
- CRE3, sinistre du 10/05/2024, accrochage du bardage lors d'une livraison biomasse. Constitution d'une provision de 2 500 €
- CRE3, sinistre du 04/07/2024, déclaration faite à nos assureurs dans le cadre de l'arrêt de l'UVE. Constitution d'une provision de 50 000 €.

Dotations aux provisions pour garanties totales :

Dans le cadre de ses obligations contractuelles d'exploitant, la société prend en charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat, des installations qui lui sont confiées.

A ce titre, elle porte au passif une provision pour risques contractuels dite « provision pour garantie totale ». Les dotations aux provisions pour risques et charges contractuels sont déterminées notamment en fonction des hypothèses relatives aux durées d'utilité, aux valeurs comptables et aux valeurs de remplacement des installations renouvelables sur la durée du contrat.

Compte tenu du caractère spécifique des installations et de leur état de vétusté, le solde de la provision pour risques contractuels s'élève au 31 décembre 2024 s'élève à :

- Solde d'ouverture au 31/12/2023 : 1 280 648 €
- Dotation 2024 : 0 €
- Reprise 2024 : 154 057 €
- Solde de clôture au 31/12/2024 : 1 126 591 €

Redevances : pour un montant de 390 756 €.

Quotas CO2 :

Suite au démarrage au 1 janvier 2013 de la phase 3 du Plan National d'Allocation des Quotas de CO2 (PNAQ3), de nouvelles modalités de fonctionnement et de nouvelles règles de comptabilisation entre en vigueur. Ainsi, l'ANC a publié un règlement à présent homologué et applicable aux exercices ouverts à compter du 1 janvier 2013.

Les quotas alloués par l'état sont désormais comptabilisés dans un compte de stock à leur coût d'acquisition lorsque les quotas sont acquis ou leur valeur nulle lorsqu'ils sont alloués. La méthode de valorisation est le CUMP (Coût Unitaire Moyen Pondéré).

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Le modèle dit de « production » s'applique et de ce fait les quotas sont renseignés en engagement hors bilan. Nous distinguons les quotas destinés à couvrir les émissions de gaz à effet de serre réalisés, de ceux destiné à couvrir les émissions futures. Entre la date d'émission de CO2 et la date de restitution, les quotas sortis sont saisis hors bilan en engagement matière. Ils démontrent la preuve de la conformité de l'entreprise à ses obligations liées aux émissions de CO2.

Le bilan des quotas de CO2 au 31 décembre 2024 est le suivant :

- Stock fin 2023 : + 10 698 Tonnes de CO2
- Ventes de quotas : 0 Tonnes de CO2
- Allocation gratuite : + 1 353 Tonnes de CO2
- Emission annuelle : - 11 974 Tonnes de CO2
- Rachat : + 7 376 Tonnes de CO2
- Stock fin 2024 : + 7 453 Tonnes de CO2

Achat 7 376 tonnes de CO2 pour 869 851 €

Les sommes enregistrées dans les comptes ci-dessous sont directement liées au fonctionnement du CRE3.

Achats de bois CRE3 : pour un montant de 6 270 893 €,
La variation entre 2023 et 2024 de + 127 345 € s'explique par :

- Un effet prix de + 4,77 % avec un prix du MWh/PCI qui passe de 27,37 € sur 2023 à 28,97 € sur 2024 soit une hausse des charges de + 296 229 €,
- Un effet quantité de – 3,26 % soit une baisse de – 7 315 MWh/PCI (224 439 MWh pci en 2023 contre 217 124 MWh pci en 2024). L'effet quantité représente un impact de – 211 931 €. Cette variation est principalement due à l'arrêt technique de 28 jours sur 2024 ainsi qu'au fonctionnement de l'installation.

Le détail des achats de bois par mois est fourni en annexe au point 5.1.4 page 11

Achats FOD CRE3 : pour un montant de 1 371 €,
La variation entre 2023 et 2024 n'appelle pas de remarque particulière.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Achats conso eau CRE3 : pour un montant de 21 656 €.
L'explication de la variation est fournie dans les Données Techniques.

Achats produits traitement eau CRE3 : sans objet sur 2024.

Achats d'électricité auxiliaire CRE3 : pour un montant de 643 669 € :
La diminution entre 2023 et 2024 de – 272 614 € s'explique principalement par :

- un prix moyen passant de 632 € en 2023 à 111,41 € en 2024 soit une économie de - 754 773 €,
- une hausse de la consommation d'électricité de + 4 328 MWh liée à l'arrêt de l'autoconsommation sur 2024, soit un coût supplémentaire de + 482 159 €.

Le détail des achats d'électricité par mois est fourni en annexe au point 5.1.4 page 11

Achats de matériels et sous-traitance P2 CRE3 : pour un montant de 549 673 €.
Ce montant correspond principalement à :

- Location de matériels : 15 581 €
- Nettoyage des installations : 27 547 €
- Traitement des cendres : 231 047 €
- Location bennes à cendre : 39 461 €
- Contrôles réglementaires : 40 493 €
- Traitement eau : 15 795 €
- Surveillance qualité de l'air : 21 640 €

Achats matériels et sous-traitance P3 CRE3 : pour un montant de 1 979 886 €, en hausse par rapport à 2023 de + 1 590 885 €.
Cette variation s'explique principalement par :

- La réalisation sur 2024 d'un arrêt technique de 28 jours qui a généré un coût de 1 969 150 €.

Le détail des dépenses P3 de l'exercice est repris page 16

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

<u>Charges financières :</u> pour 938 814 €

Ces charges financières correspondent principalement aux remboursement des intérêts du prêt à long terme réalisé entre SDCL et sa société mère pour 595 455 €.
Ce prêt ayant servi à financer les différents investissements réalisés ces dernières années.
Les intérêts sur compte courant sur l'exercice s'élèvent à 342 497 €.

Compte tenu de ces divers éléments et des variations des autres postes de charges non significatives individuellement, les charges de l'affermage s'élèvent à 23 421 485 € pour 2024 contre 22 601 748 € pour l'exercice précédent.

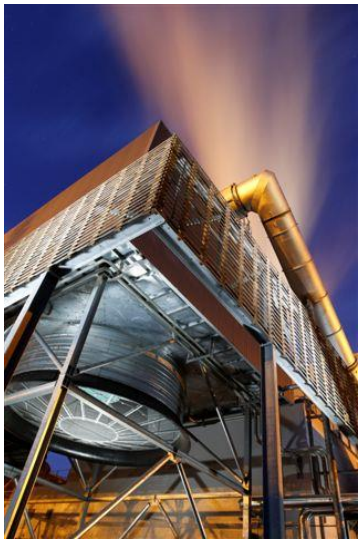

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Détail des dépenses de garantie totale – Chaufferie centrale et réseau

Libellé de la dépense	Achats de sous traitance	Nombre d'heures	Mains d'œuvre	Achats de fournitures	Total coût dépenses P3
H - D29989A - RPLT V3V SKID ECS SQUARE VANTEAUX - MO 8H	0	-8,00	-568	0	-568
H - D29989A - RPLT PORTE CHAUFFERIE SDCL	0	-4,00	-284	0	-284
H - D29989A - REFECTION TUBE ALIMENTATION PRIMAIRE ECHANGEUR - SST 253	0	-8,00	-568	0	-568
H - D29989A - RPLT POMPE PRIMAIRE ECS - PALAIS DES SPORTS - SST 52 - MO 2H	0	-2,00	-142	0	-142
P3 2024 - MISE EN PLACE D'UN REMPLISSAGE AUTOMATIQUE AVEC MODIF DE TUYAUTERIE - SST 244 - MO 8	0	-8,00	-568	-189	-757
P3 2024 - RPLT SERVOMOTEUR GYMNASE ESNAULT - SST 262 - MO 1H	0	-1,00	-71	0	-71
H - RPLT VANNE 3 VOIES ECS - SST 147 - MO 1H	0	-1,00	-71	-606	-677
H - COMPTEUR ENERGIE CHU - SST 121 - MO 24H	-10 482	-24,00	-1 704	-5 235	-17 421
H - SDCL - RPLT VANNES 2 VOIES - SST28 ET 262 - MO 8H	-1 108	-8,00	-568	-4 088	-5 763
H - SDCL - RPLT SERVOMOTEUR ET CORPS DE V3V SUR PRODUCTION ECS - SST 15 - MO 2H	0	-2,00	-142	-606	-748
H - SDCL - RPLT DE 2 V2V PRIMAIRE - MAS ST EXUPERY - SST 122	-547	-8,00	-568	-3 328	-4 443
H - RPLT DE 2 VANNES D'ISOLEMENT SUR ECHANGEUR DU CHU - SST 121	-434	-4,00	-284	-3 554	-4 272
P3 - SDCL - RPLT VANNE 2 VOIES - EMESD - SST 137	0	-4,00	-284	-1 664	-1 948
P3 - SDCL - RPLT VANNE 2 VOIES SUR ECHANGEUR PRIMAIRE - GYMNASE HENRI NORMAND - SST 58	0	-4,00	-284	-2 526	-2 810
P3 - SDCL - HEBRAS - RECHERCHE FUITE RUE RENE COTY	-8 580	0,00	0	0	-8 580
P3 - SDCL - HEBRAS - RECHERCHE FUITE RUE JEAN REBIER	-4 958	0,00	0	0	-4 958
P3 - LM - RPLT ECHANGEUR VANTEAUX RENOIR - MO 98H	-317	-90,56	-6 430	-521	-7 268
P3 - LM- RPLT SERVOMOTEURS V2V + ECHANGEURS - SST 30 - MO 98H	0	-8,00	-568	-820	-1 388
P3 - FUITE RESEAU VANTEAUX - CA - MO 44H	-28 776	-44,00	-3 124	0	-31 900
P3 - FUITE BIOMASSE - ECOLE M. MADOUMIER - MO 38H	-5 674	-38,00	-2 698	0	-8 372
P3 - LM - CRÉATION PIQUAGE SUR ÉCHANGEUR E41- MO 16H	-1 400	-16,00	-1 136	-3 200	-5 736
P3 - RPLT ENSEMBLE DES V3V ET SERVOMOTEUR ECS - GYMNASE CALMETTE - SST 102 - MO 2H	0	-2,00	-142	-606	-748
P3 - RPLT ENSEMBLE DES V3V ET SERVOMOTEUR ECS - BOURNEVILLE - SST 146 - MO 2H	0	-2,00	-142	-606	-748
LE VIGENAL - REBOBINAGE STATOR MOTEUR VENTILATEUR CHAUDIERE ET CHANGEMENT DES ROULEMEN	-497	0,00	0	0	-497
LE VIGENAL - MOTEUR ET TURBINE DE REMPLACEMENT	0	0,00	0	-1 097	-1 097
P3 SDCL - RPLT V2V PRIMAIRE - SST 16 - MO 4H	0	-4,00	-284	-3 602	-3 886
P3 - SDCL - RPLT V3V ECS - SST 6 - MO 2H	0	-2,00	-142	-597	-739
DÉPANNAGE RÉSIDENCE VANTEAUX RENOIR - SST 130	0	0,00	0	-10 534	-10 534
LE VIGENAL - REMISE EN ETAT MOTEUR DE BRULEUR LS71P	-298	0,00	0	0	-298
LE VIGENAL - Remplacement boîte relais et transformateur allumage CH et contrôleur de débit CH2	0	-5,32	-377	-622	-999
P3 - FUITE CARSAT - SST 14	-6 037	-12,00	-852	0	-6 889
P3 - FUITE JEAN LE BAIL - SST 15	-4 020	0,00	0	0	-4 020
P3 - RPLT AUTOMATES PRIMAIRE	0	0,00	0	-3 891	-3 891
LE VIGENAL - Réparation réseaux ECS avec remplacement tuyauterie diamètre 40	-665	-0,93	-66	0	-731
P3 - REMISE A NIVEAU DES ARMOIRES PRIMIARE	0	0,00	0	-1 906	-1 906
P3 - RÉPARATION RÉSEAU UNIVERSITÉ - SECTEUR ROUSSILLON - SST 113 - MO 8H	-14 923	-8,00	-568	0	-15 491
P3 - FUITE BIOMASSE RÉPARATION DÉFINITIVE - ECOLE M. MADOUMIER - MO 10H	-6 826	-10,00	-710	0	-7 536
LE VIGENAL - Remplacement boîtes relais chaudières	0	-1,84	-130	-547	-677
P3 - SDCL - RPLT V3V PRODUCTION ECS - SST 23 - MO 8H	0	0,00	0	-572	-572
P3 - SDCL - RPLT JOINTS RÉSEAU PIMAIRE - GENDARMERIE NORD JOUAN - SST 240	0	0,00	0	-157	-157
LE VIGENAL - Réparation tuyauterie avec remplacement des vannes réseaux chauffage	-804	-4,85	-345	0	-1 149
RPLT V3V ECHANGEUR B8-B9-B10 - SST 12	0	-4,00	-284	-656	-940
P3 - SDCL - RPLT CIRCULATEUR DE CHARGE POUR ECS - SST 222A - MO 4H	0	-4,00	-284	-904	-1 188
LE VIGENAL - REMISE EN ETAT DES 3I ECS EN CHAUFFERIE	-952	0,00	0	0	-952
P3 - SDCL - REPRISE CANIVEAU SDCL	-3 125	0,00	0	0	-3 125
P3 - SDCL - FUITE SUR TUYAUTERIE SOUS STATION MAS BOUYOL - SST 55	-810	0,00	0	0	-810
	-101 232	**-344**	**-24 389**	**-52 631**	**-178 252**

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Détail des dépenses de garantie totale – Chaufferie biomasse CRE3

Libellé de la dépense	Achats de sous traitance	Nombre d'heures	Mains d'œuvre	Achats de fournitures	Total coût dépenses P3
D97688L - H - Rplt baie d'analyse des fumées - MO 0h	-655	0	0	-2 263	-2 918
H-D97688L-Travaux sur grille de chaudière- AT24	-130 850	0	0	-510	-131 360
H-D97688L- AT24 Sablage chaudière	-33 400	0	0	0	-33 400
H-D97688L-Main d'uvre constructeur pièce site	0	0	0	-20 704	-20 704
H-D97688L-ENVEA SONDE	0	0	0	-6 068	-6 068
H-D97688L-AT24- Stock - Powerflex ventilateurs variateurs	0	0	0	-3 350	-3 350
H-D97688L-AT24- Stock - Roulements vis silo principal	0	0	0	-13 192	-13 192
H-D97688L- AT 24 - MAJ des systèmes dexploitation Windows Server 2012 en prévision du Roadmap	-20 500	0	0	0	-20 500
H-D97688L- AT24 - PRESTATIONS MAN MARC	-319 802	0	0	0	-319 802
H-D97688L-Accord de Service N° : FRENB23S014	-48 893	0	0	0	-48 893
H-D97688L- AT24 - Contrôle APAVE	-14 838	0	0	0	-14 838
H-D97688L- AT24 - Euclide- Remplacement vis silo principal	-35 785	0	0	-966	-36 751
H-D97688L- AT24 - LAROCHE ET RIBIERE- Intervention sur site	-949	0	0	0	-949
H-D97688L- AT24 - entretien des 36000 heures du compresseur B	-1 553	0	0	-11 563	-13 116
H-D97688L- AT24 - Travaux sur site - LIMATECH	0	0	0	-36 837	-36 837
H-D97688L- AT24 - Travaux sur site - DUPAIRAUD	-46 739	0	0	0	-46 739
H-D97688L- SEFI - Sonde de température	0	0	0	-4 870	-4 870
H-D97688L- AT24- SEIRIS - Compensateur	0	0	0	-12 739	-12 739
H-D97688L- AT24- EIFFAGE - Soupapes + Cannes de désurchauffe	-21 660	0	0	0	-21 660
H-D97688L- AT24- COMI ALTRAD - Travaux de maintenance	-67 796	0	0	0	-67 796
H-D97688L- AT24 -FREDONNET	-9 160	0	0	0	-9 160
H-D97688L- AT24 - DIMELCO	0	0	0	-4 431	-4 431
H-D97688L- PRECIA MOLEN - Réparation borne	0	0	0	-805	-805
H-D97688L-AT24-Entretien des groupes hydrauliques	0	0	0	-3 612	-3 612
H-D97688L-KSB-Pompe alimentaire	-4 334	0	0	0	-4 334
H-D97688L-RLS-MATERIAUX	0	0	0	-2 202	-2 202
H-D97688L - FREDONNET - Fabrication élément convoyeur	-13 242	0	0	0	-13 242
H-D97688L - SJL - AT24- BUNGALOW - DEV2	-1 271	0	0	0	-1 271
H-D97688L - SJL - AT24 - BUNGALOW - DEV1	-2 042	0	0	0	-2 042
H-D97688L - SJL - AT24- BUNGALOW - DEV3	-2 677	0	0	0	-2 677
H-D97688L - AT24 - Racleur T7	0	0	0	-1 300	-1 300
H-D97688L - AT24 - NCIMC - Ouverture des capacités	-4 400	0	0	0	-4 400
H-D97688L - AT24 - NCIMC - Travaux échangeur MP	-11 900	0	0	0	-11 900
H-D97688L - AT24 - HSC - compensateur et remise en place tube centrale lubrification	0	0	0	-1 030	-1 030
H-D97688L - AT24 - SEIRIS - Compensateur classe 17	0	0	0	-4 030	-4 030
H-D97688L - La roche Ribière - Motoréducteur presse à briquette	0	0	0	-1 255	-1 255
H-D97688L - AT24 - HSC - Groupe de filtration	0	0	0	-1 775	-1 775
H-D97688L - AT24 - EIFFAGE BAREP - Maintenance de 2 soupapes	-2 077	0	0	0	-2 077
H-D97688L - AT24 - remise en état vis silo tampon	-5 842	0	0	0	-5 842
H-D97688L - AT24 - Tvx supplémentaires machefer	-25 707	0	0	0	-25 707
H-D97688L - AT24 - la Roche Ribière - MOTEUR POMPE HUILE 2	0	0	0	-600	-600
H-D97688L - AT24 - la Roche Ribière - MOTEUR POMPE HUILE 1	0	0	0	-600	-600
H-D97688L - AT24 - SEFI - Vanne	0	0	0	-1 036	-1 036
H-D97688L - AT24 - PALIER PV REDUCTEUR	0	0	0	-7 025	-7 025
H-D97688L - AT24 - Intervention SAACKE	-6 124	0	0	0	-6 124
H-D97688L - DUPAIRAUD - Vis sous multicyclone	-1 348	0	0	0	-1 348
H-D97688L - DUPAIRAUD - Vis sous grille	-2 030	0	0	0	-2 030
H-D97688L - La Roche Ribière - Motoréducteur à arbre parallèle et à couple conique	0	0	0	-4 544	-4 544
H-D97688L - Dalkia Froid Solutions - REMPLACEMENT PRESSOSTAT BP SUR CLIM : 1 CREFRCL2	-288	0	0	0	-288
H-D97688L - EUCLIDE - Réparation fuite sur eau déminée site	-1 690	0	0	0	-1 690
H-D97688L - AT24 - NCIMC - Modification et pose de coquilles sur surchauffeur 3	-2 200	0	0	0	-2 200
H-D97688L - AT24 - CTIM - Mise en place de coquilles	-3 710	0	0	0	-3 710
H-D97688L - AT24 - LIMATECH - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DE L'ARRET D'AVRIL 2024	0	0	0	-4 738	-4 738
H-D97688L - Dalkia Froid Solutions - Remplacement climatisation TGBT	-4 141	0	0	0	-4 141
H-D97688L - LM SYSTEMES - ELECTRODE DE pH MEMOSENS	0	0	0	-759	-759
H-D97688L - VALMET - Pièces détachées DCS	0	0	0	-2 128	-2 128
H-D97688L - LAROCHE RIBIERE - REVISION MOTOREDUCTEUR GRIS VIS INCLINEE SOUS GRILLE	-659	0	0	0	-659
H-D97688L - LAROCHE RIBIERE - REVISION MOTOREDUCTEUR BLEU VIS DE REPRISE SOUS GRILLE.	-659	0	0	0	-659
H-D97688L - VEOLIA WATER - Service eau de process	-2 028	0	0	0	-2 028
H-D97688L - CATTINAIR - REMPLACEMENT BLC11/4/5 COMPLET DOS100288	0	0	0	-6 425	-6 425
H-D97688L - KAESER - Filtre	0	0	0	-2 475	-2 475
H-D97688L - Régularisation stock AT - Pièces vannes BOP	0	0	0	-1 000	-1 000
H-D97688L - Régularisation stock AT - Casquette silo principal	0	0	0	-3 084	-3 084
H-D97688L - Régularisation stock AT - Ramoneurs boisseau n°5 PS-SB	0	0	0	-1 422	-1 422
H-D97688L - Régularisation stock AT - TAV Paliers turbine	0	0	0	-12 000	-12 000
H-D97688L - Régularisation stock AT - TAV Etanchéité admission BP	0	0	0	-7 000	-7 000
H-D97688L - Régularisation stock AT - TAV Etanchéité bouts d'arbre	0	0	0	-8 580	-8 580
H-D97688L - Régularisation stock AT -Grille de combustion	0	0	0	-184 225	-184 225
H-D97688L - Régularisation stock AT -Vis silo principal	0	0	0	-78 575	-78 575
H-D97688L - Régularisation stock AT - Filtre à manches	0	0	0	-35 396	-35 396
H-D97688L - LIMATECH - Bande largeur	0	0	0	-3 090	-3 090
H-D97688L - KSB - Clapet de décharge	0	0	0	-4 739	-4 739
H-D97688L - Pompe déminée	0	0	0	-1 252	-1 252
H-D97688L - Régularisation stock AT - SH2	0	0	0	-499 100	-499 100
H-D97688L - Clyde Bergemann - remplacement lance et tube coulisse ramoneur R1	-3 645	0	0	0	-3 645
H-D97688L -Clyde Bergemann - Sortie de stock de lance de ramoneur n°1	0	0	0	-5 966	-5 966
H-D97688L - TS MP	-73 657	0	0	0	-73 657
H-D97688L - DUPAIRAUD - MOTEUR REDUCTEUR	-740	0	0	0	-740
H-D97688L - Tambour T3	0	0	0	-1 339	-1 339
H-D97688L - LAROCHE RIBIERE - Moteur vis de gauche sous trémie	0	0	0	-536	-536
H-D97688L - CLYDE - Motoréducteur	-3 368	0	0	0	-3 368
H-D97688L - DUPAIRAUD - Tôle de retour sur Redler	-590	0	0	0	-590
H-D97688L - Sorti stock motoréducteur vis alim	0	0	0	-4 268	-4 268
H-D97688L - NEW TECH - Réparation vis planétaire	-1 599	0	0	0	-1 599
H-D97688L - REXEL - Variateur de vitesse	0	0	0	-3 600	-3 600
H-D97688L - DYNAE - DIAGNOSTIC VIBRATOIRE PONCTUEL DU GTA	-1 200	0	0	0	-1 200
H-D97688L - AT24 - CTIM - Travaux complémentaires sur les peignes de maintien du SH2	-10 000	0	0	0	-10 000
H-D97688L - GENESTE - Moteur + Motoréducteur	-4 968	0	0	0	-4 968
H-D97688L - Atlantic Labo - Etuve	0	0	0	-2 350	-2 350
H-D97688L - La Roche Ribière - Moteur compresseur	-4 180	0	0	0	-4 180
H-D97688L - SOCOMEC - Remplacement du sectionneur alim biomasse	0	0	0	[illegible]	[illegible]
	-954 894	**0**	0	-1 024 992	-1 979 886

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Etat du solde P3 au 31/12/2024

EXERCICE	BASE TTC FACT	BASE HT FACT	REDEV	BASE NETTE HT	PROV P3 HT	DEPENSES HT	TRAVAUX AVENANT 27
REP TOTAUX	9 233 084	7 862 597	184 462	7 678 136	5 094 494	3 422 663	
BY PASS						350 000	
AVENANT 13							
05/06	324 193	271 065	6 484	264 581	264 581	145 077	
06/07	297 836	282 309	5 957	276 352	276 352	369 656	
07/08	308 272	292 201	6 165	286 036	286 036	400 899	
08/09	326 800	309 763	6 536	303 227	303 227	437 494	
09/10	337 986	320 249	6 760	313 490	313 490	123 488	
12/11	360 634	341 833	7 256	334 577	334 577	410 020	
12/12	389 020	362 952	7 780	355 171	355 171	1 251 671	
12/13	413 149	391 610	8 263	383 347	383 347	348 399	
12/14	420 205	398 298	8 404	389 894	389 894	533 806	
12/15	434 584	411 928	8 692	403 237	403 237	517 821	
12/16	437 707	414 888	8 754	406 133	406 133	546 234	
12/17	429 093	406 723	8 582	398 141	398 141	621 018	
12/18	568 868	539 211	11 377	527 834	527 834	835 067	1 052 259
12/19	620 154	587 824	12 403	575 421	575 421	1 114 306	1 152 757
12/20	688 623	652 723	13 772	638 951	638 951	954 366	
12/21	689 261	653 328	13 785	639 543	639 543	539 570	
12/22	737 671	699 214	14 753	684 461	684 461	1 678 937	
12/23	776 159	735 696	15 523	720 173	720 173	816 722	
12/24	786 260	745 270	15 725	729 545	729 545	2 158 138	
TOTAUX	**18 579 558**	**16 679 681**	**371 434**	**16 308 247**	**13 724 605**	**17 575 352**	**2 205 016**

EXERCICE	PROV HT CUMULEE	DEPENSES HT CUMULEES	SOLDE HT	.-PRIME 20% AVT 4 ART 6	SOLDE A REST -20% si positif
REP TOTAUX	5 094 494	3 422 663	1 671 830		
BY PASS	5 094 494	3 772 663	1 321 830	264 366	1 057 464
AVENANT 13					
05/06	5 359 075	3 917 740	1 441 334	288 267	1 153 068
06/07	5 635 426	4 287 396	1 348 030	269 606	1 078 424
07/08	5 921 462	4 688 295	1 233 167	246 633	986 533
08/09	6 224 689	5 125 790	1 098 899	219 780	879 119
09/10	6 538 178	5 249 278	1 288 900	257 780	1 031 120
12/11	6 872 756	5 659 298	1 213 458	242 692	970 766
12/12	7 227 927	6 910 968	316 959	63 392	253 567
12/13	7 611 274	7 259 367	351 907	70 381	281 525
12/14	8 001 168	7 793 173	207 995	41 599	166 396
12/15	8 404 404	8 310 994	93 410	18 682	74 728
12/16	8 810 538	8 857 228	-46 690	0	0
12/17	9 208 679	9 478 246	-269 567	0	0
12/18	9 736 513	11 365 572	-1 629 060	0	0
12/19	10 311 934	13 632 635	-3 320 702	0	0
12/20	10 950 885	14 587 001	-3 636 117	0	0
12/21	11 590 427	15 126 571	-3 536 144	0	0
12/22	12 274 888	16 805 508	-4 530 620	0	0
12/23	12 995 061	17 622 230	-4 627 170	0	0
12/24	13 724 605	19 780 368	-6 055 763	0	0
TOTAUX	**12 274 888**	**16 805 508**	**-4 530 620**		

Conformément aux dispositions du contrat d'affermage, nous vous rappelons qu'à l'expiration du dit affermage, le solde du compte de gros entretien et renouvellement sera reversé à hauteur de 80% à la collectivité si celui-ci est positif. Dans le cas contraire, il restera à la charge de SDCL.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Recollement entre le compte de résultat social et le compte de résultat présenté dans le CRA :

Ecart par rapport aux comptes sociaux	CRA	CPTES Sociaux	Delta	Commentaires
* Chiffres d'Affaires	19 125 748	19 199 242	-73 495	*Ecart lié à effet cut-off*
* Autres produits	1 154 926	1 154 926	0	
* Reprise droit de raccordement	112 524	112 524	0	
* Reprise de subvention	311 811	311 811	0	
* achat de matières premières	-9 973 633	-10 100 019	126 386	
- Achat Bois	*-6 270 893*	*-6 281 613*	*10 720*	*Ecart lié à effet cut-off*
- Achat gaz	*-3 575 829*	*-3 676 206*	*100 377*	*Ecart lié à effet cut-off*
- Achat fuel	*-1 371*	*-1 371*	0	
- Achat chaleur UVE	*-125 540*	*-140 829*	15 288	*Ecart lié à effet cut-off*
* autres achats et charges externes	-7 231 071	-7 103 511	-127 560	
- Achat d'électricité	*-1 016 431*	*-968 932*	*-47 499*	*Ecart lié à effet cut-off*
- Achat d'eau et produits traitement	*-167 288*	*-167 288*	*0*	
- Achat de matériel et sous-traitance	*-4 096 624*	*-4 003 005*	*-93 618*	*Ecart lié à effet cut-off*
- Mise à disposition du personnel	*-1 937 231*	*-1 950 789*	*13 558*	*Ecart lié à effet cut-off*
- Commissaires aux comptes et autres honoraires	*-13 497*	*-13 497*	*0*	
- Publicité, représentation	*0*	*0*	0	
* autres charges	-1 472 628	-1 472 628	0	
- Redevances versées à la collectivité	*-390 756*	*-390 756*	0	
- Assurances	*-204 868*	*-204 868*	0	
- Refacturation	*0*		0	
- Autres Charges et Produits d'exploitation	*0*		0	
- CO2	*-877 004*	*-877 004*	0	
* frais de gestion	-1 285 000	-1 285 000	0	
- Frais de gestion	*-1 285 000*	*-1 285 000*	0	
* impôts et taxes	-25 115	-25 115	0	
* amortissements	-2 683 943	-2 683 943	0	
- PRCI	*0*	*0*	0	
- Amortissement	*-2 683 943*	*-2 683 943*	0	
* Garantie Totale	280 319	280 319	0	
* sinistres	-75 773	-75 773	0	
- Dotation nette provision sinistre	*-75 773*	*-75 773*	*0*	
** Participation*	0	0	0	
* charges financières	-938 814	-938 814	0	
* IS	0	0	0	
résultat	**-2 700 650**	**-2 625 982**	**-74 668**	

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

2.4. AUTRES DONNEES FINANCIERES CONTRACTUELLES

Sans objet

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

2.5. INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR

Descriptif des installations

1- Chaufferie Existante

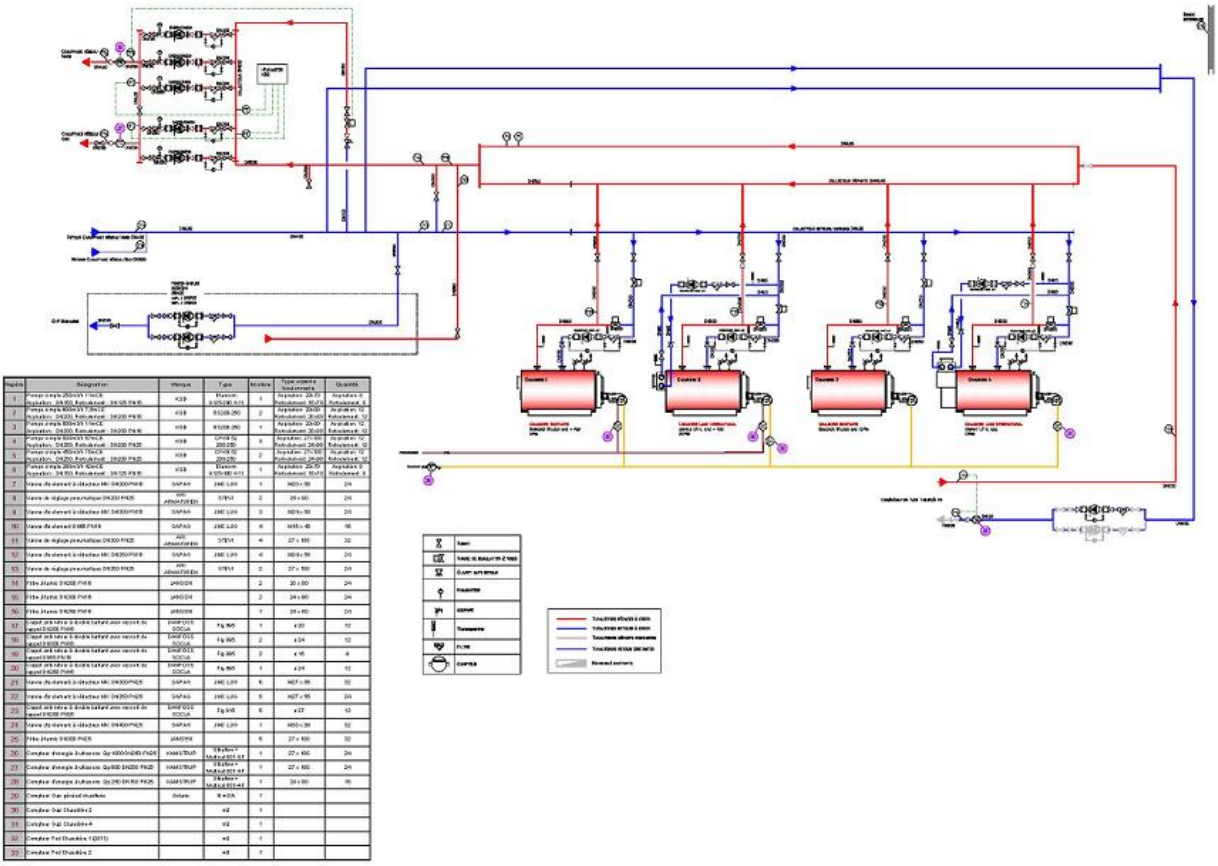

Repère	Désignation	Marque	Type	Nombre	Type moteur + fonctionnement	Quantité
1	Pompe simple 200mm Y Inox B Aspiration : DN 200, Refoulement : DN 125 PN16	KSB	Etanorm 3 075/00 011	1	Aspiration : DN 200 Refoulement : 80 PN	Aspiration : 1 Refoulement : 8
2	Pompe simple 800mm Y Inox C Aspiration : DN 200, Refoulement : DN 200 PN16	KSB	R 1208.250	2	Aspiration : DN 200 Refoulement : DN 200	Aspiration : 12 Refoulement : 12
3	Pompe simple 800mm Y Inox C Aspiration : DN 200, Refoulement : DN 200 PN16	KSB	R 1208.250	1	Aspiration : DN 200 Refoulement : DN 200	Aspiration : 12 Refoulement : 12
4	Pompe simple 200mm Y Inox B Aspiration : DN 200, Refoulement : DN 200 PN16	KSB	Etanorm 200.250	1	Aspiration : DN 200 Refoulement : DN 200	Aspiration : 12 Refoulement : 12
5	Pompe simple 200mm Y Inox B Aspiration : DN 200, Refoulement : DN 200 PN16	KSB	Etanorm 200.250	2	Aspiration : DN 200 Refoulement : DN 200	Aspiration : 12 Refoulement : 12
6	Pompe simple 200mm Y Inox B Aspiration : DN 200, Refoulement : DN 125 PN16	KSB	Etanorm 3 075/00 011	1	Aspiration : DN 200 Refoulement : 80 PN	Aspiration : 8 Refoulement : 8
7	Vanne de sécurité à clapet MC DN300 PN16	SAPAG	JMC L200	1	H600 x 50	24
8	Vanne de réglage pneumatique DN200 PN25	NIV ARMATUREN	STEVI	2	24 x 80	24
9	Vanne de sécurité à clapet MC DN300 PN16	SAPAG	JMC L200	3	H600 x 50	24
10	Vanne de sécurité DN80 PN16	SAPAG	JMC L200	6	H400 x 40	48
11	Vanne de réglage pneumatique DN200 PN25	NIV ARMATUREN	STEVI	4	27 x 100	32
12	Vanne de sécurité à clapet MC DN200 PN16	SAPAG	JMC L200	4	H350 x 50	24
13	Vanne de réglage pneumatique DN200 PN25	NIV ARMATUREN	STEVI	2	27 x 100	24
14	Filtre Jumelé DN200 PN16	JANSEN		2	30 x 80	24
15	Filtre Jumelé DN200 PN16	JANSEN		2	34 x 80	24
16	Filtre Jumelé DN200 PN16	JANSEN		1	34 x 80	24
17	Clapet anti retour à double battant avec ressort de rappel DN200 PN16	EMPLOIS DOCUA	Eg 865	1	x 20	12
18	Clapet anti retour à double battant avec ressort de rappel DN200 PN16	EMPLOIS DOCUA	Eg 865	2	x 24	12
19	Clapet anti retour à double battant avec ressort de rappel DN80 PN16	EMPLOIS DOCUA	Eg 865	2	x 16	4
20	Clapet anti retour à double battant avec ressort de rappel DN80 PN16	EMPLOIS DOCUA	Eg 865	1	x 24	12
21	Vanne de sécurité à clapet MC DN300 PN25	SAPAG	JMC L200	6	H27 x 95	12
22	Vanne de sécurité à clapet MC DN250 PN25	SAPAG	JMC L200	6	H27 x 95	24
23	Clapet anti retour à double battant avec ressort de rappel DN200 PN25	EMPLOIS DOCUA	Eg 865	6	x 27	12
24	Vanne de sécurité à clapet MC DN400 PN25	SAPAG	JMC L200	1	H600 x 50	12
25	Filtre Jumelé DN200 PN25	JANSEN		6	27 x 100	12
26	Compteur énergie thermique Qp 4000 DN250 PN25	KAMSTRUP	Multical 601 ct	1	27 x 100	24
27	Compteur énergie thermique Qp 800 DN200 PN25	KAMSTRUP	Multical 601 ct	1	27 x 100	24
28	Compteur énergie thermique Qp 250 DN150 PN25	KAMSTRUP	Multical 601 ct	1	34 x 80	48
29	Compteur Gaz général chaufferie	Actaris	R + DN	1		
30	Compteur Gaz Chaudière 2		n2	1		
31	Compteur Gaz Chaudière 4		n2	1		
32	Compteur Fioul Chaudière 1 (2011)		n2	1		
33	Compteur Fioul Chaudière 2		n2	1		

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

CHAUDIERES

CHAUDIERE 1

- Combustible	Gaz Naturel
- Marque	BABCOCK WANSON
- Type	PHYTHERM 9.53
- Fluide	Eau Chaude Basse Température
- Puissance utile	7 00 kW
- Année	1967
- Régime de température	107 - 70° C

CHAUDIERE 2

- Combustible	Gaz Naturel / FOD
- Marque	LOOS Chaudières Industrielle
- Type	UT-L-64
- Fluide	Eau Chaude Basse Température
- Puissance utile	20 000 kW
- Année	2010
- Régime de température	107 - 70° C

CHAUDIERE 3

- Combustible	Gaz Naturel
- Marque	BABCOCK WANSON
- Type	PHYTHERM 15/68
- Fluide	Eau Chaude Basse Température
- Puissance utile	17 400 kW
- Année	1967
- Régime de température	107 - 70° C

CHAUDIERE 4

- Combustible	Gaz Naturel
- Marque	LOOS Chaudières Industrielle
- Type	UT-L-62
- Fluide	Eau Chaude Basse Température
- Puissance utile	17 000 kW
- Année	2010
- Régime de température	107 - 70° C

CHAUDIERE 5

- Combustible	Gaz Naturel
- Marque	TURBOMACH
- Type	Taurus 70
- Fluide	Eau Chaude Basse Température
- Puissance utile	26 MW (10 000 kW thermique / 7.2MWe)
- Année	2000
- Régime de température	107 - 70° C

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

STATION DE POMPAGE

Réseau Nord :

- 3 Pompes Ksb	CPKN-S2 200-500
- Fonctionnement	2+1 Secours
- Type	Régulation Delta P
- Caractéristique	450 m3/h 75 mCe
- Puissance utile	110 kW Unitaire
- Année	2010
- Régime de température	107 - 70° C

Réseau Sud

- 2 Pompes Ksb	CPKN-S2 200-500
- Fonctionnement	1+1 Secours
- Type	Régulation Delta P
- Caractéristique	450 m3/h 75 mCe
- Puissance utile	110 kW Unitaire
- Année	2010
- Régime de température	107 - 70° C

Réseau Biomasse

- 2 Pompes Ksb	CPKN-S2 200-315
- Fonctionnement	1+1 Secours
- Type	Régulation Delta P
- Caractéristique	540 m3/h 23 mCe
- Puissance utile	40 kW Unitaire
- Année	2011
- Régime de température	107 - 70° C

Régulation Chaufferie et GTC :

- Schneider Type M340 Année 2011.

Les auxiliaires nécessaires au fonctionnement :

Bâche alimentaire
Maintien de pression réseau HP
Maintien de pression réseau BP
Pompes circulations réseau HP
Pompes circulation réseau BP
Circuit fuel
Circuit gaz
Circuit air comprime

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

2 - Chaufferie Biomasse :

CHAUDIERE et Traitement de fumées.

- Combustible	Biomasse
- Marque	Leroux et Lotz
- Type	Vapeur Surchauffée
- Fluide	Eau Chaude Basse Température
- Puissance utile	25 MW th
- Année	2011
- Régime de température	66bar eff /485°C.

Groupe Turbo-alternateur :

- Marque	MAN
- Type	MARC 2-C11
- Fluide	Vapeur
- Puissance utile	7.5 MWe
- Année	2011

Cycle Eau Vapeur :

- Raccordement Chaudière / turbine (Barillets, purges, désurchauffe, etc.…).
- Contournement turbine (vanne cci btg).
- Aérocondenseur GEA 36 000kg/h temp calcul 120°C
- Échangeur de chaleur Barriquand 17 MW.
- Production eau déminéralisée (0.2 micro S/cm / 20 ppb silice).
- Production Air comprimée 7b 600 m3/h x 2.
- Refroidissement GTA.
- Année 2011.

Traitement Biomasse :

- Marque	Sera Elmetherm
- 2 Pont Bascule	Precia Mollen
- Dépotage	2 Emplacement de dépotage.
- Extracteur de Métaux	1 Over-bande et 1 Rouleau Magnétique.
- Crible	1 Ensemble Trieur à Disques.
- Ensemble silo et vis	Silo 4000 m3 et Vis Raumaster.
- Ensemble convoyage	By-pass, Extraction sous silo et Alimentation chaudière.
- Année	2011.

Lot Electricité:

- Poste HT	Schneider
- Transformateurs	Pauwells (2 x1250 kVA et 10 MVA).
- TGBT	Schneider, etc....
- Armoires BT	Schneider, etc....
- Année	2011.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Contrôle, commande :

- Marque	Metso
- Type	APS et API.
- Année	2011

3 - Sous Stations

53 Postes de Livraison

- GTC	Trend 963.
- Echangeurs	Tranter GPX
- Vannes régulation	Belimo
- Régulation	Trend
- Fluide	Eau Chaude Basse Température
- Année	2010
- Régime de température	107 - 70° C

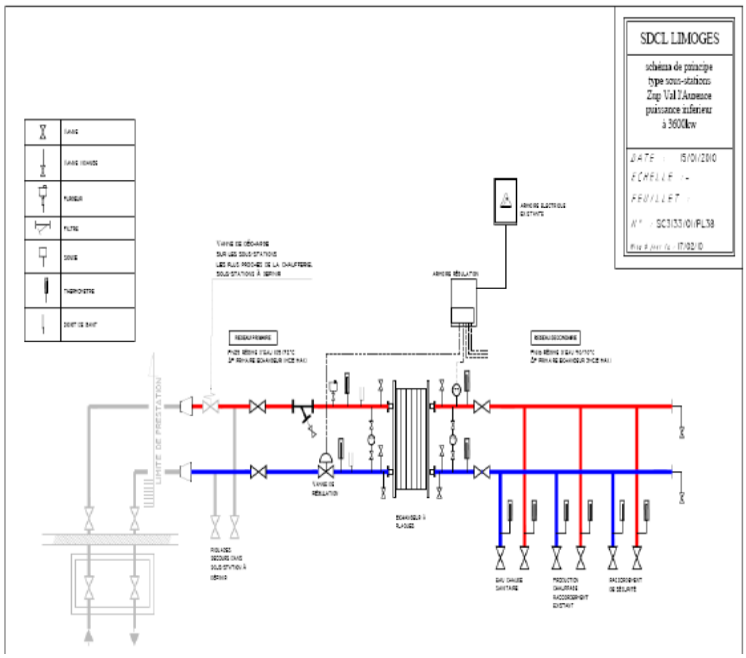

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Inventaire P3 chaufferie centrale et sous-stations primaires.

Voir documents ci-après

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Inventaire P3 Vigenal

Libellé Matériel	Référence matériel	Date de mise en service
	X CHAUDIERE X	01/12/2002
CHAUD AC TUB DE FUM GAZ ECBP	CHAUDIERE GUILLOT TOTALTUB S : 1200 TH - 1396 KW	01/06/1974
CHAUD AC TUB DE FUM GAZ ECBP	CHAUDIERE GUILLOT TOTALTUB S : 1200 TH - 1396 KW	01/06/1974
	X BRULEUR X	01/12/2002
BRULEUR GAZ	BRULEUR THERCLIM FL2 BT 180 DSNM.D-2A : 725/2232 K	01/06/1989
BRULEUR GAZ	BRULEUR THERCLIM FL2 BT 180 DSNM.D-2A : 725/2232 K	01/06/1989
	X POMPES X	01/12/2002
PPE MONOBLOC DOUBLE GARN.MECA.	GROUPE VERTICAL DOUBLE SALMS. JRB 2O84 3	01/06/1974
CIRCULATEUR SIMPLE ROTOR NOYE	CIRCULATEUR SALMSON C 121O	01/06/1974
CIRCULATEUR SIMPLE ROTOR NOYE	CIRCULATEUR SALMSON C 121O	01/06/1974
CIRCULATEUR DOUBLE ROTOR NOYE	CIRCULATEUR DOUBLE SALMSN C 2400.....(***** : CF.3	01/06/1978
PPE MONOBLOC DOUBLE GARN.MECA.	GROUPE VERTICAL DOUBLE SALMS. JRB 2O81 1.1	01/06/1974
POMPE BOUCLE ECS	SALMSON GIM	01/02/2002
PPE MONOBLOC SIMPLE GARN.MECA.	CIRCULAT.ECS SALMS. GIM 1033-4	01/06/1974
POMPE RELEVAGE	PP PUISARD SALMSON GV 27 T	01/06/1974
CIRCULATEUR DOUBLE ROTOR NOYE	CIRCULAT.DOUBLE SALMS.C 2800	01/06/1974
CIRCULATEUR SIMPLE ROTOR NOYE	PPE CHAUFFAGE SALMSON	01/03/1995
POMPE RELEVAGE	PPE DE RELEVAGE SUBSON 2	01/11/1994
	X PREPARATEUR ECS X	01/12/2002
PREPARATEUR INSTANTANE ECS	SPIREC 3I UM 185	01/11/2005
PREPARATEUR INSTANTANE ECS	SPIREX 3I UM 185	01/11/2005
ECHANGEUR TUBULAIRE NON REGLEM	ECHANG FO CIAT UXAT 2800 - 23KW	01/06/1978
ECHANGEUR TUBULAIRE NON REGLEM	ECHANG FO CIAT UNAE 2000- 93KW	01/06/1978
	X REGULATIONS X	01/12/2002
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	REGULAT.SIGMAGYR RVL 41-1O COMPLETE AVEC SONDES	01/06/1974
REGUL ELECTRONIQUE	REGULATEUR ECS POLYGYR RCE 61.11	01/06/1974
REGUL ELECTRONIQUE	REGULATEUR ECS POLYGYR RCE 61.11	01/06/1974
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	V3V A SECTEUR PN6 L&G: SQK 33 + ASK 31 + VBF 21-10	01/06/1974
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	V3V A SECTEUR PN6 L&G: SQK 33 + ASK 31 + VBF 21-50	01/06/1974
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	VANNE 3 VOIES MOTORISEE A SECTEUR - PN 6 - DN 50	01/06/1989
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	V3V A SECTEUR PN6 L&G: SQK 33 + ASK 31 + VBF 21-50	01/06/1974
Libellé Matériel	**Référence matériel**	**Date de mise en service**
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	REGULATEUR CHAUFFAGE COMPLET AVEC SONDES	01/06/1989
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	REGULATEUR CHAUFFAGE COMPLET AVEC SONDES	01/06/1989
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	VANNE 3 VOIES MOTORISEE A SECTEUR - PN 6 - DN 50	01/06/1989
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	VANNE 3 VOIES MOTORISEE A SECTEUR - PN 6 - DN 50	01/06/1989
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	VANNE 3 VOIES MOTORISEE A SECTEUR - PN 6 - DN 50	01/06/1989
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	VANNE 3 VOIES MOTORISEE A SECTEUR - PN 6 - DN 50	01/06/1989
TELESYSTEME	AUTOMATE TREND IQ241/24	01/10/2008
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	REGULATEUR CHAUFFAGE COMPLET AVEC SONDES	01/06/1989
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	REGUL STAEFA RH 2000 SONDES	01/12/1993
REGUL EXT.ELECT.ACT.SUR VANNE	REGULATEUR CHAUFFAGE COMPLET AVEC SONDES	01/06/1989
	X VASE EXPANSION X	01/12/2002
EXPANSION AVEC COMPRESSEUR	VASE EXPANSION : PNEUMATEX AUTOMAT PAB STANDARD 10	01/06/1974
VASE A MEMBRANE SS PRESS.AZOTE	VASE TAMPON : PNEUMATEX ZG 200L - 5B	01/06/1974
FILTRE A PANIER BP PN10 PN16	FILTRE A TAMIS INOX DN 50	01/06/1974
POMPE DE DOSAGE	GROUPE DOSAGE PERMOMETRIC PM 8 - (125L)	01/06/1974
POMPE DE DOSAGE	DOSEUR A BOULE TYPE A WATCO	01/06/1974
ROBINETS ET VANNES BP/DN-100	CANALISATIONS & VANNES CHAUFFERIE & SOUS/STAT 2558	01/06/1974
LIAISONS ELECTRIQUES(CABLAGES)	ELECTRICITE CHAUFFERIE & SOUS/STATION - UNIT: 2558	01/06/1974
REVETEMENT PLASTIFIE	CALORIFUGE CHAUFFERIE & SOUS/STATION - UNIT: 2558	01/06/1974
TUY.AC. ECBT-VPBP EN CANIVEAUX	RES.EXTER. OU CANIVEAU NON INONDABLE SANS GEN 400	01/06/1974
TUY.AC. ECBT-VPBP EN INTERIEUR	DISTRIBUTION INTERIEURE : CHAUD 1790	01/06/1974
TUY.CUIVRE ECS EN EXTERIEUR	DISTRIBUTION ECS EXTERIEURE CUIVR 400	01/06/1974
TUY.CUIVRE ECS EN BATIMENT	DISTRIBUTION ECS INTERIEURE CUIVRE 53	01/06/1974
RADIATEUR ACIER LAMELLA	RADIATEUR ACIER 2454	01/06/1974
ROBINETTERIE CORPS DE CHAUFFE	ROBINETTERIE RADIATEUR 2454	01/06/1974

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

2.6. ETAT DE VARIATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Pas d'évolution par rapport à 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

2.7. ETAT DES ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

L'avenant 18 du contrat de délégation indique que pour tous nouveaux raccordements, le délégataire facturera au nouvel abonné un droit de raccordement de 60 € ht par kW souscrit.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

sdcl

écochaleur urbaine

DONNEES TECHNIQUES

SDCL 2024

Limoges Métropole
Communauté d'agglomération

dalkia
GROUPE EDF

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Sommaire

3 - DONNEES TECHNIQUES 3

3.1. INTRODUCTION 3

3.2. BILAN TECHNIQUE 4

3.3. BILAN ENVIRONNEMENTAL 25

3.4. SYNTHESE DES PUISSANCES SOUSCRITES 28

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

1 - DONNEES TECHNIQUES

1.1 INTRODUCTION

L'année 2024 fut marquée par :

- Un arrêt programmé de 3 semaines sur l'installation Biomasse et un niveau de performance conforme aux attentes,
- Le fonctionnement sur 2 mois en mode continu de la turbine à gaz,
- La forte baisse de consommation des abonnés et destruction de bâtiment
- La mise en service deux nouvelles sous-station sur le réseau N/S , (résidence MAON, Résidence Vert Vallon).
- Un incident sur l'UVE qui nous a induit une consommation de gaz excessif.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

3.2. BILAN TECHNIQUE

RESEAU DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

Rejets atmosphériques		
CO_2	12 000	tonnes
SO_2	0.134	tonnes
N_2O	0.124	tonnes
Nox	8.548	tonnes

COMBUSTIBLES		
FOD	0 tonnes	0 MWh PCI
CHALEUR CRE3		82 961 MWh PCU
CHALEUR UVE		29 216 MWh PCU
GAZ	66 334 MWh PCS	59 700 MWh PCI
		171 877 MWh PCI

CHAUFFERIE				
FOD	0	tonnes	0	MWh PCI
CHALEUR CRE3			84 979	MWh PCU
CHALEUR UVE			17 375	MWh PCU
GAZ	30 669	MWh PCS	27 602	MWh PCI
			139 779	**MWh PCI**

COGENERATION		
GAZ	35 664 Mwh PCS	32 097 MWh PCI
		32 097 MWh PCI

41 389 MWh PCU

84 979 MWh PCU

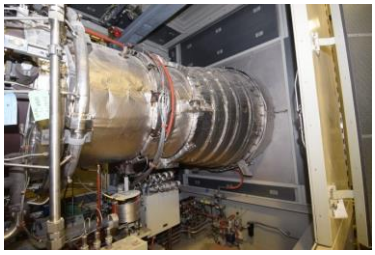

15 440 MWh PCU

10 488 MWh elec

R = 82,5 %

141 808 MWh PCU

DONNÉES CLIMATIQUES
DEGRES-JOURS (DJU) : 2100
JOURS DE CHAUFFE : 213

Eau Appoint
33 520 m³

Rendement chaufferie
96.75 %

Pertes réseau total
23 502 MWh PCU
16.8 %

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Total chaleur départ réseau

141 808 MWh PCU

Antenne Nord-Sud

96 740 MWh PCU
81.7%

Pertes réseau Nord-Sud
19 201 MWh PCU
19,8 %

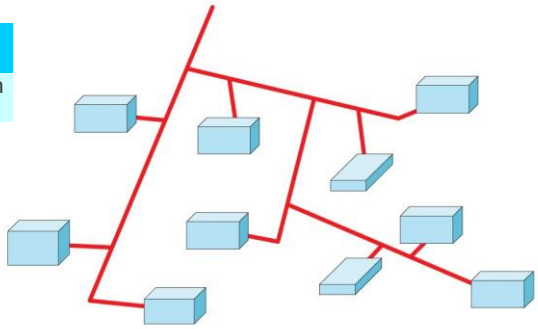

Vente de chaleur à DALKIA (CHU de Limoges)
21 103 MWh PCU

Vente de chaleur aux abonnés
59 503 MWh PCU

Vente ECS aux abonnés
118 138 m³
12 640 MWh PCU

q = 107 kWh/m³

93 246 MWh PCU
74.3%

Antenne B & B

21 566 MWh PCU
18.22 %

Pertes réseau B & B
4282 MWh PCU
19,8 %

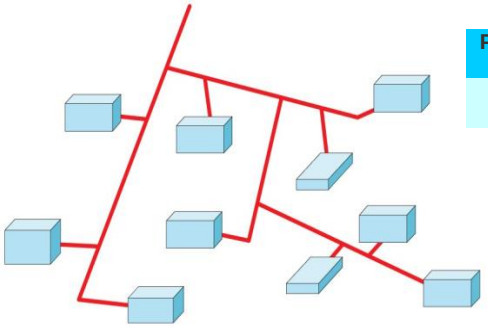

Vente de chaleur aux abonnés
24 963 MWh PCU

Vente ECS aux abonnés
3 688 m³
394 MWh PCU

q = 107 kWh/m³

25 357 MWh PCU
17.1 %

118 603 MWh PCU

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

CRE3 DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

COMBUSTIBLES		
BOIS		217 125 MWh PCI
FOD	0 m³	0 MWh PCI
		234 484 MWh PCI

84 905 MWh PCU
49 308 MWh élec

Efficacité énergétique globale 73.53 %.

Chaufferie du Vigenal (non raccordée au réseau)

Consommation gaz
1062 MWh PCI

Vente de chaleur
524 MWh PCU

Vente ECS
1074 m3
q = 130 kWh/m³

664 MWh PCU

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

3.2. BILAN TECHNIQUE

RESEAU DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Rejets atmosphériques		
CO_2	9 453	tonnes
SO_2	0.98	tonnes
N_2O	0,121	tonnes
Nox	5.56	tonnes

COMBUSTIBLES		
FOD	0 tonnes	0 MWh PCI
CHALEUR CRE3		63 440 MWh PCU
CHALEUR UVE		41 899 MWh PCU
GAZ	52 238 MWh PCS	47 014 MWh PCI
		152 353 MWh PCI

CHAUFFERIE				
FOD	0	tonnes	0	MWh PCI
CHALEUR CRE3			63 440	MWh PCU
CHALEUR UVE			41 899	MWh PCU
GAZ	16 957	MWh PCS	15 261	MWh PCI
			120 600	**MWh PCI**

COGENERATION		
GAZ	37 138 Mwh PCS	33 424 MWh PCI
		33 424 MWh PCI

15 261 MWh PCU

41 899 MWh PCU

15 820 MWh PCU

10 488 MWh elec

R = 82,5 %

136 420 MWh PCU

Eau Appoint
39 257 m³

Rendement chaufferie
97,1 %

Pertes réseau total
18 963 MWh PCU

DONNÉES CLIMATIQUES
DEGRES-JOURS (DJU) : 1 963
JOURS DE CHAUFFE : 199

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

13.9 %

Total chaleur départ réseau

136 420 MWh PCU

Antenne Nord-Sud

101 025 MWh PCU
74 %

Pertes réseau Nord-Sud
14 076 MWh PCU
13.9 %

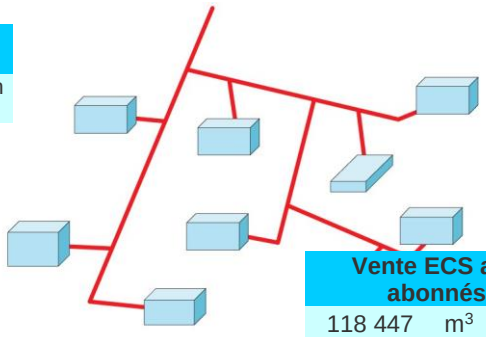

Vente ECS aux abonnés
118 447 m³
12 673 MWh PCU

Vente de chaleur à DALKIA (CHU de Limoges)
15 158 MWh PCU

Vente de chaleur aux abonnés
60 018 MWh PCU

q = 107 kWh/m³

87 849 MWh PCU
74.3%

Antenne B & B

35 716 MWh PCU
26.18 %

Pertes réseau B & B
4 887 MWh PCU
13.6 %

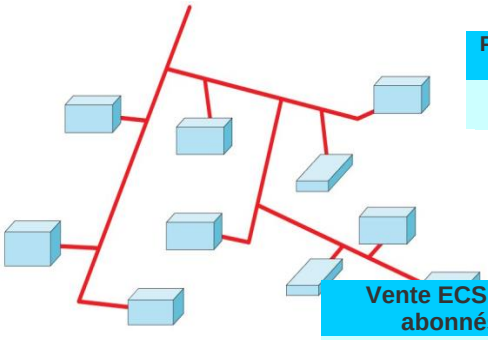

Vente ECS aux abonnés
4 076 m³
436 MWh PCU

Vente de chaleur aux abonnés
30 393 MWh PCU

q = 107 kWh/m³

30 829 MWh PCU
17.1 %

118 678 MWh PCU

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

CRE3 DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

COMBUSTIBLES		
BOIS		234 484 MWh PCI
FOD	0 m^3	0 MWh PCI
		234 484 MWh PCI

63 440 MWh PCU
54 187 MWh élec

Efficacité énergétique globale 72.32 %.

Chaufferie du Vigenal (non raccordée au réseau)

Consommation gaz
92 897 MWh PCI

Vente de chaleur
549 MWh PCU

Vente ECS
1040 m3
q = 130 kWh/m^3

684 MWh PCU

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

BILAN ENERGETIQUE

Le détail du bilan énergétique mois par mois est fournis page 5 de l'annexe

- Chaufferie biomasse :

Le CRE a réalisé en 2024 une année moyenne.

Il y a eu un arrêt technique sur 2024.Cet arrêt correspond a une grosse maintenance(majeur turbine). Il a été de 23 jours.

Le bon fonctionnement du CRE3 sur 2024 a permis de fournir au réseau 84 905 MWh à partir de biomasse (contre 63 440 MWh en 2023). L'explication de cette hausse est due à l'arrêt prolongé de l'UVE a cause d'une avarie sur la structure du batiment..

La production électrique issue de la biomasse a été de 49 308 MWh contre 54 187 MWh en 2023. L'explication de cette baisse est due à l'arrêt prolongé de l'UVE a cause d'une avarie sur la structure du bâtiment

L'efficacité énergétique globale de l'installation a été de 73,53 % (contre 72,32 % en 2023). Nous sommes tout juste a la cible.

Le rendement moyen de la chaudière biomasse sur 2024 a été de 88,19 % contre 97,2 en 2023 pour un nombre d'heure de fonctionnement de 6 574 H contre 7 225 H en 2023. Cette baisse de rendement est du a la grosse maintenance.

Le PCI du bois sur 2024 est de 2,89 MWhpci/T versus un PCI sur 2023 de 2,99 MWhpci/T. Cette baisse du PCI s'explique par un bois plus humide.

La disponibilité horaire moyenne sur l'année des installations est la suivante :

- Chaudière biomasse : 99,87 % (versus 97,2 % sur 2023).
- Turbine : 99.6 % (versus 96,5 % sur 2023).

La consommation de fioul a été de 0 m3 (versus sur 0 m3 sur 2023).

A noter que 66.87 % de la chaleur fournie au réseau est issue de la biomasse.

Il est à souligner que l'efficacité énergétique, conformément à l'appel d'offre du CRE3, a été respectée. Notre obligation étant de 65,9% nous avons atteint sur l'année 73.53% (contre 72,32% en 2023).

La consommation d'eau est en baisse de 1042 m3 (-22.5%) (1 326 m3 sur 2023). Cette variation s'explique par :

- L'arrêt du CRE.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

.

- Turbine à gaz :

Nous avons fonctionné sur 2024, 2 mois en mode continu (janvier, février) et 2 mois en mode dispatchable (mars et novembre).
La production totale sur 2024 a été de 10 488 MWhe et 15 820 MWh thermique (versus 10 244 MWhe et 14 690 MWh thermique sur 2023). La production électrique et la production thermique sont en baisse par le fait que nous avons fonctionné que deux mois.
Le fait d'avoir mis en fonctionnement la turbine que deux mois sur 2024 nous a permis d'avoir un EP de 17% (17% sur 2023/2024).

- Réseau :

Le détail des MWh de chaleur et d'ECS distribués mois par mois est fournis page 4 de l'annexe
Les dates de mise en service des circuits de chauffage et degrés jours associés par sous-stations est fournis pages 33 et 34 de l'annexe
Sur l'année écoulée il y a eu deux nouvelles sous-station de raccordées au réseau sur NORD/SUD.
Sur 2024, SDCL a fourni 118 GWh de chaleur et ECS aux abonnés (versus 118 GWh en 2023) dont 21 GWh (18.2 %) sur le nouveau réseau B § B.

Après avoir alimenté prioritairement les abonnés du réseau, SDCL a été en mesure de fournir à Dalkia 21 103 MWh de chaleur pour les besoins du CHU de Limoges contre 15 158 MWh en 2023.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

En complément de la chaleur issue de la biomasse et de la turbine à gaz, SDCL a fourni 27 602 MWh au réseau à partir des chaudières d'appoint gaz versus 15 158 MWh.
Cet augmentation est due à l'avarie de l'UVE
La mixité sur l'année est donc de :

- ⇨ 58,7 % de la chaleur issue de la biomasse (47 % en 2023)
- ⇨ 10,9 % de la chaleur issue de la turbine à gaz (16 % en 2023)
- ⇨ 17,9 % de la chaleur issue des chaudières d'appoint gaz (6 % en 2023).Cet augmentation est due à l'avarie de l'UVE
- ⇨ 12,5 % de la chaleur issue de l'UVE (31 % en 2023). Cette baisse est due à l'avarie de l'UVE

La consommation d'eau d'appoint sur 2024 a baissé par rapport à 2023 de 5 137 m3 soit - 15 % (33 520 m3 versus 39 257 m3 en 2023). Cette baisse s'explique par des réparations sur le réseau. Nous avons fait intervenir notre sous-traitant HELIOTRACE.

Sur la partie historique les pertes réseaux sont en hausse de 5125 MWh. Elles représentent 19,8 % contre 13,9 % en 2023.

Sur le tronçon Bastide et Brégère, les pertes réseau sont de 4 282 MWh, en baisse de - 605 MWh. Elles représentent 13.6 % versus 13,6 % en 2023.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

Les travaux de maintenance en chaufferie et sous-station sont faits conformément au plan de programmation.
Les travaux ci-dessous ont été réalisés en dehors du plan de programmation.

RESEAU

- Réparation réseau rue rene coty
- Réparation réseau fuite rue Jean rebier
- Réparation boulevard Vanteaux (devant credit agricole)
- Réparation ecole madoumier
- Réparation rue de la CARSAT
- Réparation rue jean le bail
- Réparation résidence saint clair

SOUS STATIONS CIRCUIT PRIMAIRE

Rplt V3V square vanteaux - SST 141
Rplt porte chaufferie SDCL
Réfection tube alimentation primaire échangeur - SST 253
Rplt corps de V3v et servomoteur sur production ECS - SST 52
Rplt pompe vide cave - 2 E. Khan - SST 22
Rplt pompe primaire ECS - Palais des sports - SST 52
Rplt servomoteur gymnase Esnault - SST 262
Rplt vanne 3 voies ECS - Subreval - SST 147
Compteur énergie CHU - SST 121
Rplt V2V - SST28 ET 262
Rplt servomoteur + corps V3V sur production ECS - SST 15
Rplt V2V primaire - Mas St Exupery - SST 122
Rplt de 2 vannes d'isolement sur échangeur du CHU
Rplt Vanne 2 voies - EMESD - SST 137
Rplt vanne 2 voies - gymnase Henri Normand - SST 58
RPLT ECHANGEUR DU CHU - SST 121
RPLT ECHANGEUR VANTEAUX RENOIR - SST 130

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

RLT SERVOMOTEUS V2V + ECHANGEURS - SST 30
CRÉATION D'UN PIQUAGE SUR ÉCHANGEUR E41 (RINCAGE)
RPLT ENSEMBLE DES V3V + SERVOMOTEUR ECS - SST 102
RPLT ENSEMBLE DES V3V + SERVOMOTEUR ECS - SST 146 BOURNEVILLE
RPLT V2V PRIMAIRE - SST 16
RPLT V3V ECS - SST 6
DEPANNAGE RESIDENCE VANTEAUX RENOIR - SST 130
RPLT POMPE BOUCLAGE ECS - 42 PISSARO - SST260 - MO 30H
RPLT AUTOMATES PRIMAIRE
REMISE A NIVEAU DES ARMOIRES PRIMAIRE
REPARATION RÉSEAU UNIVERSITE - ROUISSILLON - IUFM - SST 113
REPARATION DEFINITIVE FUITE ECOLE MADOUMIER (BIOMASSE)
RPLT V3V DE LA PRODUCTION ECS - SST 23
RÉÉPREUVE HYDRAULIQUE DES RÉSERVOIRS DE CO2 DE LA TAG
RPLT JOINTS RESEAU PRIMAIRE - GENDARMERIE JOUAN - SST 240
RPLT V3V ECHANGEUR B8-B9-B10 - SST 12
RPLT CIRCULATEUR DE CHARGE POUR ECS - SST 222A
REPRISE DU CANIVEAU SDCL
RPLT ALIMENTATION 24V ARMOIRES PRIMAIRES
DEMANTELEMENT ET EVACAUTION MAT PRIMAIRE - SST 11-12-34
REGULE TGBT
Remplacement compteur énergie thermique - SDIS - SST 44 - MO 2H
Remplacement et reconditionnement des plaques échangeurs primaire - ST Claire - SST 135 - MO 8H
Remplacement V3V ECS + SERVO-MOTEUR - SST 130 - MO 4H

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

CHAUFFERIE

- Remplacement des vannes du réseau N/S
- Réfection des pompes BB
- Réfection des pompes nord

TURBINE A GAZ

- RAS

Qualité du service – continuité

Suite à des fuites sur le réseau et afin de procéder aux réparations, nous avons dû isoler certaines sous-stations. Pour chacune de ces interruptions de service, SDCL a informé les abonnés et a mise en œuvre les moyens nécessaires pour minimiser la durée et l'impact auprès de ces clients.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

EXTENSION ANTENNE NORD-SUD ET BASTIDE § BREGERE

Sur 2024, il y a eu 3 raccordement sur l'antenne Bastide § Brégère :

a) Antenne Nord-Sud

- Residence Maon
- Residence Vert Vallon

b) Antenne Bastide et Brégère

- RAS

Sur 2025, il n'est pas prévu de raccorder de nouvelle sous-stations :

a) Antenne Nord-Sud

- Cabinet Médical
- Bâtiment Omega
- Ecole APSAH
- Résidence Fustel de Coulanges

b) Antenne Bastide et Brégère

- RAS

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

FONCTIONNEMENT DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE DU CRE3

1) Faits marquants :

Vous trouverez ci-dessous les principaux faits marquants de l'année écoulée :

Janvier :

- 10/01/2024 TRIP chauffage urbain

Février :

- 04/02/2024 Niveau bas ballon vapeur
- 06/02/2024 Essai point zero GTA avant arret.
- 16/02/2024 Bourrage bois
- 23/02/2024 Bourrage bois

Mars :

- RAS

Avril :

- Arrêt général CRE

Mai :

- 04/05/2024 démarrage et couplage turbine

Juin :

- RAS

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Juillet :

-RAS

Août :

- 24/08/2024 Perte vis extraction silo tampon
- 28/08/2024 Bourrage alimentateur

Septembre :

- 18/09/2024 Cre de tension Enedis.

Octobre :

- Le 10/10/2024 Chute de mâchfer
- Le 19/10/2024 Casse motoréducteur alimentation bois
- Le 20/10/2024 Black out
- Le 24/10/2024 Chute de mâchfer
- Le 30/10/2024 Défaillance capteur ballon
-

Novembre :

- 21/11/2024 Orage perte de ventilage de tirage
- 25/11/2024 Orage perte de ventilage de tirage

Décembre :

-04/12/2024 Default électrique ayant causé l'arrêt du convoyeur

2) Détail mensuel de la fourniture thermique

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

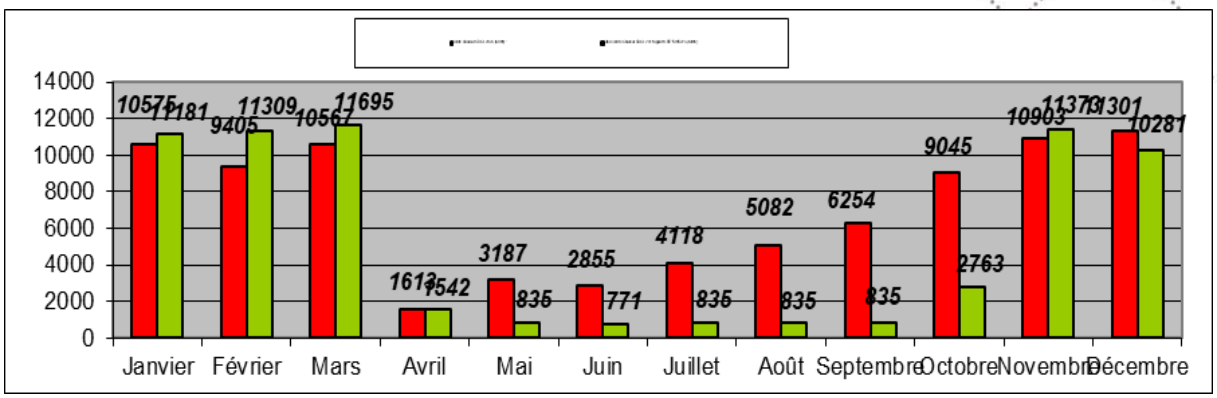

3) <u>Détail mensuel de la production électrique</u>

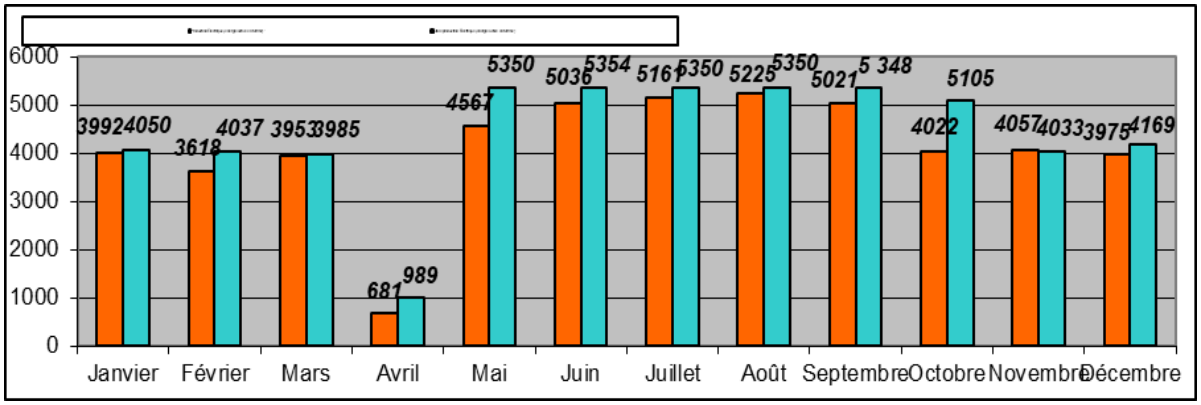

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

ARRET TECHNIQUE DE LA CHAUFFERIE BIOMASSE DU CRE3

Arrêt technique du 07/04 au 04/05 mai

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Majeure TAV
- Grille chaudiere
- Vis silo principale.
- Palier T5
- Détente HP BP
- Compensateur sortie multicyclones
- Compresseurs
- Réchauffeur d'air MP et HP NCIMC
- Révisions moteurs compresseur +virreur
- Manches FàM
- Manchettes SH1
- Nettoyage chaudière
- Pompe CU
- Pompes alimentaires + 1 clapet
- Fumisterie
-

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

REFECTION DU RESEAU « HISTORIQUE »

1) Contexte

Le réseau de SDCL est un ancien réseau d'eau surchauffée qui a été déclassé en 2010 suite au passage de sa température en 105/70°C.
Depuis trois ans nous constatons une forte augmentation des pertes réseaux.
Le tableau ci-dessous reprend l'historique des consommations d'eau depuis 6 ans :

Année	Conso. Eau en m3
2010	5189
2011	4911
2012	3430
2013	14605
2014	7373
2015	19008
2016	52369
2017	36485

Conscient des désordres que ces fuites occasionnent pour les usagers de la voirie et des risques d'interruption de service pour les abonnés, SDCL a décidé de proposé à la Ville de Limoges un plan de réfection partielle du réseau « historique » sur 2 ans. Ce dernier a été accepté par le Délégant est à fait l'objet de l'avenant n°27.

2) Réalisation des travaux

Afin de réaliser ces travaux, SDCL a signé un contrat CPI (Contrat de Promotion Immobilière) avec Dalkia.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Les travaux ont débuté en août 2017 par la réfection de chambres à vannes. Ils se sont terminés en 2019. Au global, nous avons remplacé 1,8 km de réseau caniveau par 1,8 km de réseau pré isolé.

CONTROLE COMMANDE AVANCEE COGENERATION BIOMASSE

Dalkia exploite en France plusieurs cogénérations biomasse similaires à celle de Limoges. Cela nous permet donc de bénéficier d'un retour d'expérience important, notamment en matière d'innovation.

Suite à un « proof of concept » encourageant sur un de nos sites entre 2019 et 2020, il a été décidé en 2020 de démarrer un projet de mise en place de contrôle commande avancé (CCA) qui nous permettra d'améliorer le fonctionnement de la cogénération.

Le contrôle commande avancé (CCA) consiste à équiper une partie des régulations de l'installation avec des algorithmes issues du machine learning. Ces algorithmes permettent de réduire la variabilité des outputs de nos régulations.

Le CCA a pour objectifs principaux de diminuer la variabilité et de stabiliser le débit vapeur et la combustion à conditions identiques, préserver les équipements et veiller à conserver le taux de disponibilité de l'installation.

Le CCA a été mise en service en novembre 2021.

Les premiers résultats de l'utilisation en condition réelle seront analysables à fin 2021 – début 2022.

A ce jour, le contrôle commande avancée est en fonctionnement, cela apporte une stabilité sur le pilotage de celle-ci

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

SECURITE

- En novembre 2019, Dalkia Centre Midi-Pyrénées Limousin a obtenu la certification MASE (amélioration du système de sécurité en entreprise) pour une durée de 3 ans.

- Réalisation du plan de prévention.
- Il n'y a pas eu de VSH (Visite Sécurité de la Hiérarchie) sur 2023
- 65 fiches de remontées de situation à risque « Echap & Belle » ont été produites sur 2024 dont 33 a la cogénération Biomasse :
    - Plain-pied circulation : 11
    - Amiante : 0
    - Chimique : 4
    - Espace confiné : 0
    - Heurt – choc : 7
    - Chute de hauteur : 14
    - Brûlure : 0
    - Incendie/explosion : 1
    - Manutention manuelle : 1
    - Risque électrique : 6

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

- Risque mécanique : 1
- Autre : 22

- Les thématiques des Causeries Sécurités réalisées sur 2024 sont :

Circulation - Plain pied
Circulation - Plain pied
Radioprotection
EPI
Risque d'explosion CO Chaufferie Biomasse
Cela pourrait engendrer un accident
Portail Prévention Sécurité
Portail Prévention Sécurité
STOP SECURITE 2024 (fonctions support) : Le risque routier
STOP SECURITE 2024 - La consignation électrique
STOP SECURITE 2024 - La consignation électrique
Règle d'or n°5 Port des EPI
Gestion des accidents du travail
Risque électrique
Règle d'or n°4 Routier
Règle d'or n°3 Levage
Electrisation
Risque routier
Règle d'or n°5 Port des EPI
Règle d'or n°2 Hauteur
Circulation - Plain pied
Préparation des interventions
Détection situations dangereuses
Electrisation
Biomasse
Conditions météorologiques
Consignation / Déconsignation
Electrisation
Risque routier
Kit n°3 Manutention mécanique - Levage - Grutage - Chargement
Risque électrique
Règle d'or n°5 Port des EPI
Règle d'or n°5 Port des EPI
Vigilance partagée
Cela pourrait engendrer un accident
Règle d'or n°5 Port des EPI
Gestion des accidents du travail
Alcool et dépendances
Maintien dans l'emploi
Gestion des accidents du travail

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Formation des collaborateurs

- CACES
- Sensibilisation sécurité biomasse
- Electricité HT / BT
- Conduite en sécurité Pont Roulant
- Habiligaz
- EPI port du harnais
- Travaux en hauteur
- Espace confiné
- Secouriste du travail

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

3.3. BILAN ENVIRONNEMENTAL

LE DÉLÉGATAIRE met en place des actions concrètes et déclinées à tous les niveaux de ses organisations afin de préserver l'environnement, les objectifs étant de:

1. Préserver les Ressources

2. Maîtriser les impacts environnementaux et sanitaires

3. Garantir le respect des engagements environnementaux

L'efficacité énergétique représente une part significative de l'activité de Le Délégataire. Par essence même, Le Délégataire exerce un métier situé au cœur des enjeux environnementaux du XXIè siècle.

Notre métier est de transformer l'énergie et d'en maîtriser l'utilisation à moindre coût économique et avec le moindre impact environnemental.

Optimiser les performances environnementales des installations confiées par nos clients, maîtriser la consommation d'énergie, valoriser les déchets et limiter les impacts environnementaux tout en respectant la réglementation liée au travail sont des préoccupations essentielles.

Choisir la meilleure forme d'énergie, éviter les gaspillages et limiter les rejets de gaz à effet de serre exigent un haut niveau de compétence technique et des investissements en matière de Recherche et Développement.

Depuis plusieurs années, Le Délégataire a investi directement ou indirectement pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre : modernisation d'installations, développement de centrales de cogénération, promotion des énergies renouvelables et des combustibles les plus propres.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Le Délégataire assure désormais le suivi des émissions de CO2 dans le cadre de la Législation Européenne relative à la réduction des gaz à effet de serre.

Ces efforts sont déjà récompensés et reconnus depuis près de 10 ans.

Le Délégataire dispose de plus de 60 sites certifiés ISO 14001.

Vie de la Société SDCL

- Le certificat norme ISO 9001 version 2000 a fait l'objet d'une reconduction en 2014

afaq

Annexe
Appendix

Annexe / Appendix n°135
N° de certificat / certificate n°
2007/28495d

Chaufferie et cogénération biomasse
« SDCL Limoges »

Détail des activités mises en oeuvre :
Details of the activities carried out:

GESTION ET MAINTENANCE D'INSTALLATIONS DE PRODUCTION EN CHALEUR ET ELECTRICITE.

Liste complémentaire des sites entrant dans le périmètre de la certification :
Complementary list of locations within the certification scope:

Rue Jules Ladoumègue
FR-87000 LIMOGES

Système de management évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
Management system assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2008 - ISO 14001 : 2004 - OHSAS 18001 : 2007

F. MEAUX

afnor CERTIFICATION

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Analyse Environnementale

Les indicateurs de performances environnementales liés à nos engagements contractuels et de Développement Durable sont suivis localement et consolidés afin d'analyser l'ensemble de nos performances.

Bilan 2024

Rejets atmosphériques		
CO_2	12 000	tonnes
SO_2	0.134	tonnes
N_2O	0.124	tonnes
Nox	8.548	tonnes

Rappel Bilan 2023

Rejets atmosphériques		
9 453	9 453	tonnes
0.98	0.98	tonnes
0,121	0,121	tonnes
5.56	5.56	tonnes

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

3.4. SYNTHESE DES PUISSANCES SOUSCRITES

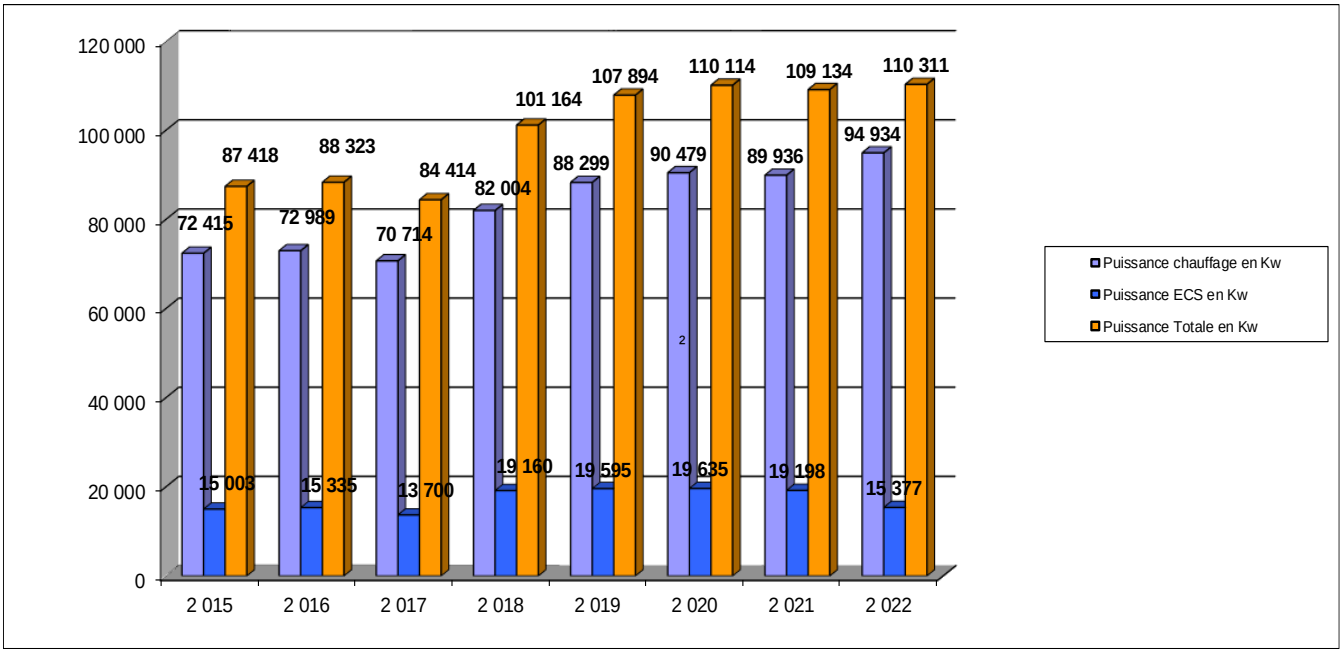

La variation des puissances souscrites entre 2022 et 2021 est repris en page 30 de l'annexe.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

3.5. COMMERCE

1. Evolutions

La ville de Limoges a délégué, par la convention d'affermage en date du 12 janvier 1968, son service de distribution publique d'énergie calorifique du quartier de l'Aurence à la Société de Distribution de Chaleur de Limoges (S.D.C.L.).
Cette convention d'affermage dont la durée initiale était de 30 ans, a vu son échéance prolongée jusqu'au 30 juin 2032 suite à la signature de l'avenant n°20.

Le Traité de concession ainsi signé a fait successivement l'objet de 31 avenants :

- ✓ Avenant **N°1**, entrant en vigueur le 1er juillet 1969 ayant pour objet la **création d'une société filiale commune (Société de Distribution de Chaleur de Limoges : S.D.C.L.)** entre la SERC Chauffage et Services Urbains et la SOPEC. Cette nouvelle société est donc mandatée pour exploiter la Concession conformément à la Convention du 12 janvier 1968 et au cahier des charges,

- ✓ Avenant **N°2**, entrant en vigueur le 15 janvier 1974 ayant pour objet de préciser que **le terme convention d'affermage remplacera celui de convention de concession**, de concrétiser les baisses de tarifs, de décomposer les tarifs de chauffage en 4 postes (P1, P'1, P2, P3) et d'introduire de nouvelles conditions et formules de révision,

- ✓ Avenants **N°3,** entrant en vigueur le 1er octobre 1987 ayant pour objet **l'adaptation de la formule de révision du poste gros entretien et renouvellement** suite à la disparition de l'indice Tu, de préciser la valeur de l'indice Electricité,

- ✓ Avenant **N°4**, entrant en vigueur le 1er octobre 1992 ayant pour objet de **préciser les modifications des ouvrages**, les nouvelles conditions d'utilisation des énergies fuel et gaz, les modifications de la tarification et des modalités de variation des prix ainsi que **l'adaptation de la durée de l'affermage (expiration au 30 septembre 2016)**,

- ✓ Avenant **N°5**, entrant en vigueur le 1er octobre 1993 ayant pour objet de **régulariser le raccordement de la résidence André Maurois**, de définir les modalités d'utilisation des ouvrages et de leur modification en vue de la création d'un nouveau point de livraison au Campus Universitaire de la Borie, de préciser les nouvelles valeurs du terme complémentaire P4 suite à l'ajustement de la puissance souscrite sur le réseau,

- ✓ Avenant **N°6**, entrant en vigueur le 1er janvier 1996 ayant pour objet de **préciser l'économie applicable aux redevances P1 avec le nouveau contrat gaz**, d'automatiser la conduite de la chaufferie grâce à l'autocontrôle,

- ✓ Avenant **N°7**, entrant en vigueur le 1er janvier 1997 ayant pour objet de **modifier les dispositions relatives aux variations des prix des fournitures** ainsi que celles afférentes à la facturation de ces fournitures aux abonnés,

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

- ✓ Avenant **N°8**, signé le 16 juin 1999 ayant pour objet de **confier au Fermier le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une centrale de cogénération**. Les modalités tarifaires entreront en vigueur le 1er novembre 2000,

- ✓ Avenant **N°9**, signé le 24 Octobre 2000, ayant pour objet le **raccordement, au réseau de chauffage collectif, des locaux de l'UTAS** n° 3 et la modification du terme complémentaire P4, suite à l'ajustement de la puissance totale souscrite sur le réseau. Cet avenant prend effet le 1er Novembre 2000,

- ✓ Avenant **N°10**, signé le 28 Février 2001, ayant objet la **modification de la formule de révision du terme P1, du fait du changement de fournisseur de gaz** naturel, et le retardement, au 1er Janvier 2001, de la date d'application du coefficient de diminution du prix P1 lié à la mise en service des installations de cogénération,

- ✓ Avenant **N°11**, signé le 24 juillet 2001, ayant pour objet la **substitution de l'indice MCVS (électricité moyenne tension) par l'indice électricité IPC** n°04511 compte tenu de la cessation de publication de l'indice MCVS,

- ✓ Avenant **N°12**, signé le 18 décembre 2001, ayant pour objet la **modification des conditions tarifaires**, compte tenu du changement de l'assiette d'imposition à la taxe professionnelle et en application de l'article 22 du cahier des charges de l'affermage. Par ailleurs, l'ensemble des tarifs a été actualisés en date de valeur 1er octobre 2001 et convertis en Euros,

- ✓ Avenant **N°13**, ayant pour objet de préciser les **modifications des ouvrages affermés**, ainsi que les nouvelles dispositions tarifaires qui en découlent,

- ✓ Avenant **N°14**, ayant pour objet la **modification** des dispositions contractuelles relatives à la **révision du prix du transport de fuel lourd**. Celui-ci a été appliqué dès janvier 2004,

- ✓ Avenant **N°15**, ayant pour objet **l'actualisation des tarifs énergétiques**, publication des indices ICHTTS1 et BT40 et le remplacement de PSDC par FSD2,

- ✓ Avenant **N°16**, ayant pour objet le **raccordement au réseau** de chaleur du quartier du Val de l'Aurence, du **nouveau gymnase de l'université de Limoges**, située 185 rue Albert Thomas à Limoges, desservis par la sous-station n° 47. De préciser les nouvelles valeurs du terme complémentaire P4 suite à l'ajustement de la puissance totale souscrite sur l'ensemble du réseau,
- ✓ Avenant **N°17**, ayant pour objet de **modifier les articles 17, 21 et 7 du cahier des charges** annexé à la convention d'affermage afin de préciser les modalités de modification et de contrôle des puissances souscrites. Il définit l'incidence de l'évolution de la puissance totale souscrite sur la tarification en vigueur,

- ✓ Avenant **N°18**, notifié le 17 février 2009, il a pour objet de **préciser les modalités des investissements matériels non prévus à la convention initiale** (extension réseau et chaufferie biomasse), **de préciser l'incidence de l'évolution sur la tarification** de la vente de chaleur aux abonnées et **de prolonger la durée de la convention jusqu'au 30 septembre 2026**.

- ✓ Avenant **N°19**, notifié le 23 mars 2010, il a pour objet **d'intégrer le quartier du Vigenal dans le périmètre de la délégation de service public, d'intégrer les modalités techniques et financières du passage en basse température du réseau et de remplacer l'indice ICHTTS1 par l'indice ICHT-IME.**

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

- Avenant **N°20**, notifié le 29 décembre 2011, il a pour objet **d'actualiser l'inventaire des biens de retour**, de **prolonger la durée de la délégation jusqu'au 30 juin 2032**, de **supprimer le terme P4**, **d'actualiser les puissances souscrites et la liste des nouveaux abonnés et de modifier la valeur des termes P'1, P2 et P3.**

- Avenant **N°21**, notifié le 20 mars 2012, il a pour objet de **modifier la date de valeur des termes P'1, P2et P3 de l'avenant 20.**

- Avenant **N°22**, notifié le 20 septembre 2012, il a pour objet **d'autoriser SDCL à des raccordements hors périmètre délégué, d'actualiser les puissances souscrite, de modifier les termes P'1, P2 et P3 et de modifier la date de valeur des termes P'1, P2et P3 de l'avenant 20 à compter du 1 janvier 2013.**

- Avenant **N°23**, notifié le 25 juin 2014, il a pour objet **de remplacer l'indice ICHTS-IME par l'indice ICHTrev-TS IME « hors effet CICE ».**

- Avenant **N°24**, notifié le 24 octobre 2014, il a pour objet **d'intégrer dans le périmètre de la DSP l'impasse située au 86 bis boulevard du Mas Bouyol.**

- Avenant **N°25**, notifié le 10 avril 2015, il a pour objet **de modifier le tarif de base et la nouvelle formule d'indexation suite à la suppression des tarifs réglementés de gaz.**

- Avenant **N°26**, notifié le 28 juin 2016, il a pour objet **l'extension du réseau vers les résidences de La Bastide et La Brégère.**

- Avenant **N°27**, notifié le 27 novembre 2017, il a pour objet **la réfection du réseau de chaleur « historique » dit « réseau Nord », l'augmentation du terme P3 afin de financer ces travaux de rénovation.**

- Avenant **N°28**, notifié le 1 avril 2020, il a pour objet **l'interconnexion des réseaux SDCL et SDCLB, la modification de la facturation de chaleur et ECS, la suppression du fioul.**

- Avenant **N°29**, notifié le 30 août 2021, il a pour objet **d'acter de la non obtention de subventions et de la suppression de l'extension vers le réseau RCHVL tel que prévu dans l'avenant 28.**

- Avenant **N°30**, signé le 23/12/2022, il a pour objet **modifier le P1 et P'1 et leurs révisons, d'ajuster le coeficient CPTs et d'intruduire un BPU dans la DSP**

- Avenant **N°31**, signé le 03/06/2024, il a pour objet **modifier les révisions P1 et le système d'acompte décompte**

- Avenant **N°32**, signé le 30/01/2025, il a pour objet **de préciser les conditions d'indemnisation en cas d'arrêt prolongé de l'UVE**

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

2. Projets

<u>Le projet Phoenix est en cours avec une signature prévue en 2025, il regroupe :</u>

- Intégration de nouvelles productions dont une chaufferie bois
- Extension du réseau et densification
- Traiter le sujet des travaux nécessaires avec le NPRU

En parallèle de ce projet, une dizaine bâtiments sont en cours de négociation pour de la densification prévue sur 2025.

Cette densification comblera les dé-raccordements de bâtiments pour destruction ainsi que les baisses de consommation et puissance dues principalement aux travaux et à la sobriété énergétique.

Dans les sujets à venir, la fin de l'OA et le devenir de la turbine seront à traiter à la suite du projet Phoenix.

3. Panorama des réseaux de chaleur et de froid en France

a. Le seuil des 1.000 réseaux franchi !

- **Des réseaux toujours plus nombreux**

En 2023, le développement des réseaux de chaleur et de froid en France s'est poursuivi et s'est accentué, affirmant leur rôle clé dans la transition énergétique. La filière a franchi un cap symbolique avec plus de **1 000 réseaux en activité** recensés, soit un doublement de leur nombre en seulement 10 ans.

Mis bout à bout, l'ensemble des réseaux atteint une longueur de 7 785 kilomètres. Ils alimentent plus de 50 000 bâtiments et ont livré, en 2023, une quantité de chaleur de 26,4 TWh et de froid de 0,9 TWh.

- **Des réseaux toujours plus vertueux**

Si le taux moyen d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) reste stable à **66,5 %**, la part des réseaux vertueux (intégrant plus de 50 % d'EnR&R) progresse, atteignant **93 % en 2023** contre 89 % en 2022.

En une décennie, le contenu carbone des réseaux de chaleur est passé de 189 à 113 $gCO2_{ACV}$/kWh, **soit une baisse significative de 40%**. En moyenne, les réseaux de chaleur affichent des émissions de gaz à effet de serre qui sont inférieures de 45% par rapport au gaz naturel. Leur utilisation a permis d'éviter l'émission de 4,5 millions de tonnes de CO2 en 2023 ce qui équivaut à retirer 2,2 millions de voitures de la circulation chaque année.

- **Les réseaux de froid : un enjeu pour le futur**

Le froid renouvelable devient également un enjeu majeur face au changement climatique. Les réseaux de froid représentent un outil indispensable pour répondre à l'augmentation des besoins en rafraîchissement et lutter contre les îlots de chaleur urbains en mobilisant des EnR&R.

En 2023, **43 réseaux de froid** ont alimenté plus de **1 600 bâtiments**, et leur développement doit s'intensifier pour atteindre **2 TWh de production supplémentaire** en 10 ans.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

- **Pour atteindre les objectifs fixés : accélérer**

Pour atteindre les objectifs fixés par la **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)**, la filière doit accélérer son développement avec une cible de **68 TWh de chaleur livrée en 2030**, dont **75 % issus d'énergies renouvelables et de récupération**, puis 90 TWh en 2035.

FEDENE[1] Réseaux de chaleur & froid, souligne que cet effort nécessite un cadre réglementaire favorable et des moyens financiers adaptés, notamment via le **Fonds chaleur**, qui reste un levier essentiel pour garantir la compétitivité des réseaux face aux énergies fossiles.

Pour visualiser les résultats de l'Enquête Annuelle des Réseaux de Chaleur et de Froid (EARCF) : https://earcf.fedene.fr/

b. Synthèse de l'enquête sur le prix de vente de la chaleur et du froid en 2023

L'enquête réalisée par **AMORCE[2] et l'ADEME** en 2024 analyse les prix de vente des réseaux de chaleur et de froid en France pour l'année 2023. Elle repose sur les données de 1 000 réseaux de chaleur et 43 réseaux de froid, collectées via l'Enquête Annuelle des Réseaux de Chaleur et de Froid (EARCF).

- **Prix moyen de la chaleur** : 108,2€ HT/MWh (114,2€ TTC /MWh), avec une légère baisse de 4 % par rapport à 2022.
- **Impact du mix énergétique** : Les réseaux alimentés majoritairement par des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) affichent un prix plus stable et inférieur à 103,4€ HT/MWh.
- **Facteurs influençant le prix** :
  - Type d'énergie utilisée : Les réseaux utilisant principalement du gaz sont les plus coûteux, tandis que ceux utilisant la chaleur fatale ou de la biomasse sont les plus compétitifs.
  - Densité thermique et taille du réseau : Les réseaux plus grands et denses ont généralement des coûts plus faibles.
  - Localisation régionale : Des disparités régionales sont constatées, notamment en raison des contraintes urbaines et du mix énergétique.
- **Comparaison des modes de chauffage** : Les réseaux de chaleur restent l'un des moyens les plus économiques pour le chauffage collectif, comparés au gaz, à l'électricité ou aux granulés.

L'étude met en avant **la compétitivité et la stabilité des réseaux de chaleur et de froid**, notamment ceux intégrant une forte proportion d'EnR&R, en soulignant leur rôle clé dans la transition énergétique et la maîtrise des coûts pour les consommateurs.

[1] *La fédération professionnelle des entreprises de services pour l'énergie et l'environnement regroupe 500 entreprises de services d'économies d'énergie, de chaleur et de froid renouvelables, de facility management et d'ingénierie de projets.*

[2] *AMORCE est l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur.*

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

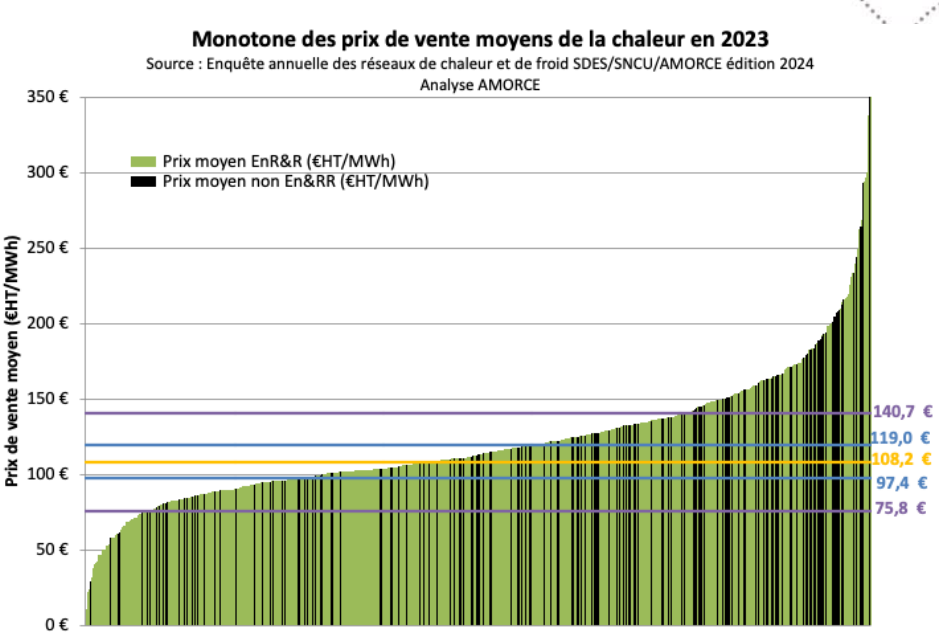

c. France Chaleur Urbaine, service de promotion des réseaux proposé par l'État, connaît une fréquentation en forte augmentation

Le bilan 2024 de France Chaleur Urbaine (FCU) met en avant une forte augmentation de l'utilisation de ses services, avec plus de **283 000 visiteurs et 188 000 adresses testées** en un an. L'impact environnemental est notable, avec 78 330 tonnes de CO_2 potentiellement évitées.

FCU facilite les raccordements aux réseaux de chaleur, avec 5 106 demandes de mise en contact, et environ 43 800 logements en cours de raccordement. L'outil de cartographie des réseaux est devenu un service incontournable, et de nouveaux outils comme le comparateur de réseaux ou le simulateur de coût de raccordement ont été déployés.

En 2025, sa roadmap prévoit :

- Une refonte du site pour un accès simplifié,
- L'ouverture d'un espace dédié aux professionnels,
- Un moteur de compatibilité des modes de chauffage décarbonés,
- Un comparateur de coûts et d'émissions de CO_2,
- Une sensibilisation accrue à la création de réseaux de chaleur.

FCU, soutenue par plusieurs organismes publics, est saluée pour son apport à la transition énergétique et son rôle dans la décarbonation du chauffage urbain.

4. Des évolutions réglementaires importantes en perspective

a. Certificats de Production de Biogaz (CPB)

Dans le cadre de la Loi Climat et Résilience, un nouveau dispositif obligatoire de financement des projets de biométhane a été mis en place. À partir du 1er janvier 2026, les fournisseurs de gaz devront restituer des Certificats de Production de Biogaz (CPB) proportionnellement à leurs ventes de gaz naturel (y compris les volumes couverts par des garanties d'origine biogaz - GOB) ; et ce, auprès des secteurs résidentiel et tertiaire.

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Les fournisseurs de gaz pourront se procurer des CPB en produisant eux-mêmes du biogaz, en achetant des CPB à des producteurs de biogaz ou en achetant des CPB excédentaires à d'autres fournisseurs. En cas de manquement, les fournisseurs devront s'acquitter d'une pénalité fixée à 100€/MWh de CPB manquant.

Les fournisseurs de gaz seront contraints de répercuter la charge liée à l'achat de CPB ou aux pénalités dans leurs factures de gaz. Chaque année, le niveau d'obligation augmentera jusqu'à atteindre une charge représentant environ 4€/MWh PCS en 2028.

Texte de référence : Décret no 2024-718 du 6 juillet 2024 relatif à l'obligation de restitution de certificats de production de biogaz

b. Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (EU-ETS)

- **ETS 1**

En 2025, les Usines de Valorisation Énergétique intègrent le dispositif. Pour la première fois, elles doivent déclarer leurs données d'émissions de CO2. Cette déclaration servira à décider de leur future inclusion au sein du système EU-ETS au même titre que les installations de combustion. Cette décision sera prise courant 2026.

- **ETS 2**

Le dispositif ETS 2, jusqu'alors réservé aux sites les plus émetteurs en CO2, va progressivement évoluer pour intégrer l'ensemble des secteurs d'activités. Contrairement à l'ETS 1, les déclarations des émissions seront confiées aux fournisseurs de gaz et non aux consommateurs.
En 2027, les fournisseurs de gaz devront payer « un poids carbone » du gaz qu'ils vendent et répercuteront ce coût dans la facture de gaz ; ce qui peut représenter un coût supplémentaire de 9€/MWh PCS sur la base d'une valeur de la tonne de CO2 à 45€.

Texte de référence : Directive établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans l'Union - UE 2003/87 (mise à jour juin 2023, en cours de transposition en France)

c. Évolution des prix TTC du gaz naturel (en MWh utile) à l'horizon 2028

Les impacts des évolutions réglementaires présentées précédemment sur le prix du gaz naturel[3] dans les prochaines années peuvent être représentés de la façon suivante :

[3] *Hypothèses de calcul : PEG 40€, CPB 100€, tCO2 45€, CEE estimations internes*

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

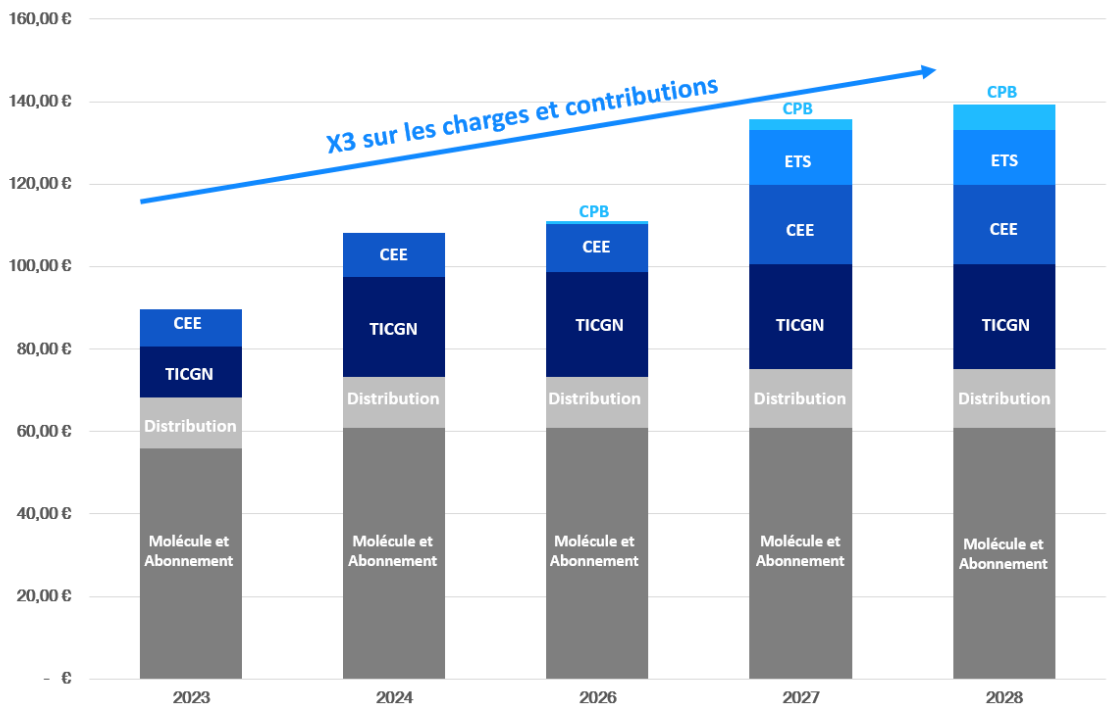

d. Impacts de la directive RED2 sur le prix de la biomasse

La directive RED2, en vigueur depuis juillet 2021, vise à garantir la durabilité de la biomasse dans les installations de production ICPE[4] d'une puissance supérieure à 20MW. Elle impose une certification prouvant la durabilité de la biomasse à toute la chaîne d'approvisionnement. Les exigences de cette directive sont accentuées par le dispositif ETS sur les émissions de carbone qui astreint à prouver dans les mêmes conditions, la durabilité de cette biomasse afin de pouvoir bénéficier d'un facteur d'émission nul pour ces consommations.

Dalkia et sa filiale d'approvisionnement biomasse Bois Énergie France (BEF) ont obtenu toutes les certifications nécessaires, avec des audits de renouvellement réussis. Toutefois, la mise en œuvre opérationnelle de RED2 engendre des coûts de certification et de traçabilité qui s'élèvent à 0,50€/MWh. Ce surcoût se situe dans la fourchette basse des estimations du Comité Interprofessionnel du Bois Énergie (CIBE) qui l'évaluait entre 0,30 €/MWh et 1,25 €/MWh.

Texte de référence : Directive RED II relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables 2018/2001

e. Plans quinquennaux pour les réseaux de chaleur et de froid

Pour encourager le verdissement des réseaux de chaleur non vertueux, la nouvelle directive relative à l'efficacité énergétique (EED) oblige les opérateurs à adopter un plan quinquennal de développement du réseau.

Cette obligation s'adresse aux opérateurs qui assurent l'exploitation d'un réseau de chaleur dont la puissance thermique installée est supérieure à 5 MW et dont le taux EnR&R est inférieur aux seuils de l'article 26 EED (50% EnR&R actuellement).

Chaque plan quinquennal doit :

[4] *Installations soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)*

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

- définir une trajectoire d'amélioration (analyse du réseau et des solutions techniques de performance et de verdissement, projections de scénarios de développement tenant compte des évolutions de la demande)
- être assorti d'un plan d'actions détaillé et prévoir les investissements nécessaires à la réalisation de la trajectoire retenue

L'objectif final de ces plans est d'accompagner le verdissement du mix énergétique des réseaux de chaleur jusqu'à atteindre un taux EnR&R de 100% d'ici à 2050.

Texte de référence : Directive Efficacité Énergétique Européenne, article 26 2023/1791

f. Nouveau palier de la RE2020

Le nouveau palier de la RE2020 est entré en vigueur au 1er janvier 2025, avec quelques ajustements favorables au raccordement aux réseaux de chaleur.
La Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) prévoyait un abaissement des seuils carbone de la construction et de l'énergie selon un calendrier échelonné : 2022, 2025 puis 2028. Cet abaissement entre donc en vigueur pour la deuxième échéance. Pour autant, des ajustements ont été mis en place pour limiter la contrainte envers les réseaux de chaleur pas suffisamment décarbonés.

Les bâtiments dont le permis de construire a été déposé avant fin 2027 et dans l'obligation de se raccorder au réseau de chaleur bénéficient des seuils carbone RE2020 de la période 2022-2024. Dans le cas contraire, le seuil de l'année 2028 s'appliquera.

Texte de référence : Décret n° 2023-1208 du 18 décembre 2023 portant application de l'article L. 171-4 du Code de la construction et de l'habitation et de l'article L. 111-19-1 du Code de l'urbanisme

5. Des aides et subventions recentrées et plus ciblées

a. Les règles du Fonds Chaleur évoluent en 2025

Avec une enveloppe similaire à celle de l'année dernière, le budget 2025 du Fonds Chaleur est maintenu à 820 millions d'euros. Il devrait permettre de continuer à soutenir le développement de la chaleur renouvelable en France sans toutefois couvrir l'ensemble des projets en cours.

Ainsi, les nouveaux projets seront soumis à une logique d'attribution **"premier déposé, premier servi"**, incitant à déposer rapidement et efficacement les demandes de subvention.

Cette situation a contraint l'ADEME à adapter les règles du Fonds Chaleur 2025 et à annoncer 2 modifications majeures :

- **Biomasse : un soutien recentré sur l'excellence**

Les aides financières allouées aux projets de biomasse seront réduites de 10 à 40% (par rapport à 2024) en fonction de l'envergure des projets :

- Moins de 12 GWh/an : 10% de réduction
- Entre 12 et 25 GWh/an : 20% de réduction
- Plus de 25 GWh/an : 40% de réduction

Toutefois, les projets les plus exemplaires pourront bénéficier d'exceptions. Pour cela, ils devront démontrer une conception optimale des installations, une diversification des sources

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

d'approvisionnement et un respect de seuils très stricts en matière d'émissions dues à la combustion.

En vue de 2026, des travaux menés par le **Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) biomasse** vont conduire à une allocation de **quotas de plaquettes forestières par région** pour le Fonds Chaleur. Cette évolution vise à mieux prendre en compte les volumes réellement disponibles et à ajuster les aides en fonction du taux d'abandon des projets.

- **Fin des aides pour les petits projets d'extension**

Les projets d'extension de réseau ne menant pas à une hausse des volumes de ventes de chaleur d'au moins 20% ne sont plus éligibles aux subventions ; sauf si ces travaux s'accompagnent d'un verdissement du mix énergétique. Notons que :

- Pour être subventionnée, la chaleur vendue doit désormais être supérieure à 90€ TTC/MWh (hausse du prix plancher fixé à 80€ TTC/MWh jusqu'alors)
- Les subventions allouées ne peuvent plus générer une baisse du prix de la chaleur pour les abonnés déjà raccordés

Le Fonds Chaleur 2025 traduit une volonté d'optimisation des financements publics, en favorisant des projets performants et bien dimensionnés. Si certaines filières, comme la biomasse, voient leurs aides réduites, des opportunités demeurent pour les projets exemplaires et les énergies de récupération. Face à la forte demande, la logique de **"premier arrivé, premier servi"** impose une constitution rigoureuse des dossiers et une anticipation de leurs dépôts afin de maximiser les chances de financement.

Texte de référence : Conditions d'éligibilité et de financement fond chaleur 2025

b. Les Certificats d'économie d'énergie à l'aube d'une nouvelle période

Lors du Conseil Supérieur des Énergies du 13 février 2025, plusieurs amendements concernant le Coup de Pouce CEE ont été déposés notamment pour reporter la date de fin des travaux du 31/12/2026 au 31/12/2027 et de clarifier la définition du bâtiment tel que : *"un bâtiment s'entend d'une construction possédant au moins un accès depuis l'extérieur. Il est distinct d'un autre dès lors qu'il est possible de circuler entre eux par l'extérieur ou que les constructions appartiennent à une parcelle cadastrale différente".*

Ces amendements semblent avoir été positivement reçus par l'administration, mais ces évolutions ne seront certaines qu'à la parution des textes, attendus à partir de la fin février (il est possible que tout ne soit pas retenu).

La 6ème période du dispositif des CEE se prépare pour un début au 1er janvier 2026. Les divers rapports de consultations soulignent l'importance du dispositif : environ 4 milliards d'euros au service de la transition énergétique en 2023.
Certaines limites du dispositif ont été relevées sur le marché de l'habitat individuel, notamment le besoin de renforcer le pilotage du dispositif pour éviter des dérives financières et garantir des économies d'énergie réelles.
L'État devra faire des choix stratégiques quant au niveau d'obligation de la 6ème période, en veillant à minimiser son impact sur les ménages (environ 160€/an/ménage aujourd'hui) et à mieux répartir les efforts entre les secteurs.

Texte de référence : Revue du dispositif des certificats d'économies d'énergie en préparation de la 6ème période (juillet 2024)

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

6. Coup d'œil sur l'évolution des marchés du gaz, de l'électricité et du carbone en 2024

a. Le gaz naturel, entre relative stabilisation et volatilité persistante

Après la crise énergétique sans précédent de 2022, liée à la guerre en Ukraine, le marché a connu une année de transition en 2024.

La demande de gaz a diminué en 2024, avec une baisse de 6 % en France, principalement en raison de la forte production d'électricité nucléaire qui a réduit de 56 % l'utilisation des centrales à gaz. Cette baisse est également due à l'augmentation des capacités de stockage européennes, remplies à des niveaux record à l'automne 2023, anticipant l'hiver. Enfin, l'hiver relativement clément a aussi contribué à réduire la demande.

Les prix du gaz, bien qu'encore plus élevés que les niveaux pré-crise, ont significativement diminué par rapport aux pics de 2022.

Sur le plan géopolitique, les sanctions sur la Russie, les tensions autour du TurkStream et les incitations allemandes pour le stockage continuent d'influencer le marché. Les perspectives restent marquées par un risque de stock bas en hiver 2025, nécessitant une réduction de la demande d'au moins 10 %. **La volatilité des prix devrait persister**, sous l'effet des tensions géopolitiques sur le GNL et des conditions météorologiques incertaines.

Malgré une relative stabilisation, le marché du gaz demeure sous pression, avec une incertitude persistante sur les approvisionnements et la demande en 2025.

b. L'électricité, une production qui retrouve un niveau important, des prix toujours élevés mais stabilisés

Le marché de l'électricité français en 2024 a été marqué par une situation contrastée. Les prix de gros, bien que moins élevés qu'en 2022, sont restés supérieurs aux niveaux pré-crise.

La production d'électricité en France a retrouvé des niveaux élevés, notamment grâce à son parc nucléaire qui a produit 361,7 TWh en 2024 (+13 % par rapport à 2023). Cette amélioration est attribuée à une disponibilité accrue des réacteurs. La production hydroélectrique a également progressé de 30 %, portée par une année particulièrement pluvieuse. Grâce à cet excédent de production, **la France a pu exporter une quantité significative d'électricité vers ses voisins européens**. Cette situation a renforcé la position de la France comme un acteur clé dans la stabilité du réseau électrique européen.

La demande d'électricité en France a légèrement diminué en 2024, en partie à cause des hivers plus doux et des efforts d'efficacité énergétique. Cette baisse de la demande, combinée à une surproduction d'énergies renouvelables, a conduit à des périodes de prix négatifs sur le marché spot[5], un phénomène sans précédent.

[5] *Les prix spot sont les prix établis sur le marché de l'électricité par les bourses le jour J pour le lendemain.*

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33

Malgré ces éléments favorables, sur le marché de gros, le prix spot a oscillé entre 40€/MWh en avril 2024 et 130€/MWh en février 2025, reflétant les tensions et les ajustements du marché.

Les perspectives pour 2025 restent incertaines avec la fin programmée du dispositif ARENH[6], mais des signes de stabilisation sont visibles.

c. Le carbone, une pression à la hausse sur les prix

En 2024, le prix de la tonne de CO2 a fluctué et a connu une hausse notable, passant de 60€ en début d'année à plus de 70€ en mai, juin et août, en raison de la réduction de l'offre de quotas.

La tonne de CO2 a même atteint 82€ fin janvier 2025, notamment en raison de la demande accrue de production d'électricité au gaz, conséquence des températures froides et de la faible production éolienne.

Les perspectives pour 2025 restent incertaines, avec le maintien probable d'une pression à la hausse sur les prix sous l'effet des aléas climatiques, des évolutions de la production d'énergie renouvelable et de réduction continue des quotas.

[6] *L'« ARENH » signifie « Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique ». Il permet à tous les fournisseurs alternatifs de s'approvisionner en électricité auprès d'EDF dans des conditions fixées par les pouvoirs publics.*

REÇU EN PREFECTURE
le 16/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-087-248719312-20250624-20250624_33